

Cahiers
Ferdinand de Saussure

publiés par la
Société Genevoise de
Linguistique

10

1952

En commission
chez GEORG & C^{ie}, S. A., Corratierie
GENÈVE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Ouverture des cours du semestre d'été 1952

LUNDI 21 AVRIL

SCIENCES avec Ecole de pharmacie

LETTRES avec Séminaire de français moderne
Ecole d'interprètes
Ecole pratique de langue française

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

avec Institut de hautes études commerciales
Institut de transp. et d'administr. maritimes

DROIT

MÉDECINE avec Institut de médecine dentaire
Institut de biologie et de chimie médicales
Institut d'éducation physique et de sport

THÉOLOGIE PROTESTANTE

ARCHITECTURE

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

Programmes et renseignements au secrétariat

Cahiers
Ferdinand de Saussure

publiés par la
Société Genevoise de
Linguistique

10

1952

En commission
chez GEORG & C^{te}, S. A., Corraterie
GENÈVE

I. SOCIÉTÉ GENEVOISE DE --- LINGUISTIQUE ---

COMITÉ (1951)

Robert GODEL, *président*
Edmond SOLLBERGER, *vice-président*
Léopold GAUTIER, *trésorier*
Alfred JUVET, *secrétaire*
Marie-Jeanne MERCIER
André BURGER

NOUVEAUX MEMBRES

Ecole d'interprètes, *Genève*
Georges GALICHET, *Limoges*
Manu LEUMANN, *Zurich*
Gérald MAGNIN, *Genève*
Georges REDARD, *Neuchâtel*

SÉANCES

(d'octobre 1950 à novembre 1951)

66^{me} SÉANCE (20 octobre 1950)

Communication de M. Edmond SOLLBERGER, *Notes de phonématique sumérienne*.

Résumé : Voir Cah. F. de S. 9 (1950), p. 51-64.

Discussion : Par la force des choses, elle se réduit à des questions posées au conférencier. A. M. Borgeaud, qui s'étonne que des erreurs soient possibles avec une écriture syllabique, il répond que 1^o l'écriture syllabique est polyphonique ; 2^o qu'il s'agit de l'écriture de savants interprétant postérieurement les documents anciens. M. Godel objecte à la distinction « autophone : symphone » que le premier terme correspond à un signe complet, le second parfois seulement à un signifiant.

67^{me} SÉANCE (25 novembre 1950)

Communication de M. Jean MAGNENAT, *Le système des pronoms personnels en français*.

Résumé : Héritage assez mutilé du latin, ce système comprend presque les seuls vestiges de cas (nom. acc. dat.) subsistant en français. Il est en contradiction avec la tendance de la langue à la séquence progressive et présente une grande complexité. M. Magnenat y distingue au point de vue mémoriel 8 séries, assez mal différenciées : formes disjointes (ou lourdes) employées en cas d'insistance ou après préposition — formes conjointes, préposées ou postposées. L'ordre de succession n'est pas le même dans ces deux dernières variétés ; il est différent également entre les 1^{res} et 2^{mes} et les 3^{mes} personnes. Il en résulte des entraves nombreuses et de véritables impasses, dues à l'ambivalence de formes comme me, te, se, nous, vous.

Discussion : M. Sollberger estime qu'on pourrait supprimer la 8^{me} série, simple variété phonétique. Réponse : Postposé, *m'* correspond à *moi*, non à *me*. M. Dami remarque que l'allemand n'est pas aussi clair et régulier que l'a dit le conférencier, quand il l'oppose au français, car *sich*, *uns*, *euch* représentent à la fois accusatif et datif. M. Burger junior, citant la « Vie d'Alexis », rappelle que l'ordre des pronoms (lui, la) était alors l'inverse de l'ordre actuel.

68^{me} SÉANCE (16 décembre 1950)

Communication de M. Georges REDARD, *L'étude du vocabulaire : principes et méthode*.

Résumé : Le vocabulaire est considéré comme le domaine de l'arbitraire, mais à côté de beaucoup de faits accidentels, ressortissant à la parole, il comporte des faits de langue qui réclament une explication précise. Prenant comme exemple la racine ind.-eur.* *dek-*, dont les dérivés sanscrits, grecs, latins, etc. ont des sens

divers allant de « honorer » à « enseigner » ou « paraître », M. Redard montre que le sens primitif (cf. *δοκεῖ μοι*) signifie « tenir pour conforme à une règle ». *Oraculum*, qui pour Cicéron égale *deorum oratio*, désigne en réalité, comme l'a montré M. E. Benveniste, le « lieu où l'on vient consulter le dieu » ; c'est le pendant et le calque du grec *χρηστήριον*. L'analyse de *χρησθαι* démontre que le sens premier est « rechercher l'appropriation de quelque chose ». Conclusion : il ne faut pas soustraire de chaque sens particulier ce qu'il a de caractéristique pour aboutir à une signification résiduelle vague et fuyante, qui serait celle de la racine, mais trouver le sens nodal, l'acception précise qui explique les autres.

Discussion : M. Godel remarque que le passage de sens du lieu de la prédiction à cette réponse elle-même a pour parallèle beaucoup de transpositions du même ordre : ainsi le nom de l'instrument devient celui de l'activité qui l'utilise (*securis* = coup de hache ; en français, faire du ski, de la voile, etc.). Il trouve trop rigide l'exigence d'une seule définition de base pour un mot donné et constate que M. Redard attribue au terme de « parole » un sens qui n'est pas exactement saussurien. M. Burger demande où est la limite, dans le vocabulaire, entre fait de langue et fait de parole, ce qui déclenche un débat dans lequel MM. Redard, Burger, Godel, Sollberger et Wiblé essayent successivement et chacun différemment d'établir cette distinction.

69^{me} SÉANCE (10 février 1951)

Communication de M. A. DEBRUNNER, *Über die modalen Hilfsverben im Germanischen, besonders im Deutschen.*

Résumé : Après avoir exposé les particularités morphologiques qui distinguent ce groupe, le conférencier montre comment le germanique, partant de quelques verbes ind.-eur. (dont on retrouve la trace dans le grec *οἶδα, μέμνηται*, le latin *memini, nōvi, ὄδι, suēvi* et dans des formes isolées d'autres langues), a développé d'abord un peu à l'aventure ces prétérito-présents (13 verbes en gotique), puis s'est restreint aux 7 verbes encore en usage en allemand moderne. Chacun de ceux-ci est ensuite repris pour marquer, en opposant surtout l'état vieux-haut-allemand à l'état actuel, l'évolution sémantique qu'il a subie. Enfin M. Debrunner, à l'aide d'exemples nombreux, délimite les emplois actuels de ces 7 verbes et les nuances de sens qui les séparent, non sans signaler un certain nombre d'emplois fautifs.

Discussion : Mlle Mercier signale que l'anglais « *he dare* » garde une trace de son origine de prétérito-présent. M. Sollberger demande si l'emploi fautif des verbes modaux répond à une intention stylistique ou s'il marque le début d'une évolution. M. Debrunner pense qu'il est encore senti comme une faute. M. Godel remarque qu'en français les verbes correspondants ont presque tous un régime direct, qu'ils n'ont donc pas seulement un emploi modal. C'est pourquoi ils ne se sont pas constitués en groupe.

70^{me} SÉANCE (10 mars 1951)

Communication de M. André BURGER, *Vers et mètre en français.*

Résumé : M. Burger oppose le « mètre », trame sous-jacente de tout vers, alternance régulière de « posés » et « levés » (rythme descendant) ou de « levés » et « posés » (rythme ascendant), au rythme du vers, qui repose sur celui de la langue et reste libre, en français, vis-à-vis du rythme métrique. Il n'y a coïnci-

dence, obligatoire ou presque obligatoire, qu'au dernier pied. En allemand, au contraire, la coïncidence est obligatoire à chaque posé. Les chansons populaires, les ritournelles mettent souvent en valeur le rythme métrique.

Discussion : M. Godel estime que la thèse de M. Burger apporte une solution à la discrédance qui nous étonne dans les langues classiques entre le rythme de la langue et celui des vers. Mais M. Gautier ne peut concevoir un vers français où l'accent d'intensité ne joue pas un rôle essentiel. Pour M. Wiblé un vers isolé doit contenir un élément qui se répète régulièrement, ex. : les 6^{me} et 12^{me} syllabes obligatoirement accentuées de l'alexandrin. Enfin M. Morier oppose à la définition du mètre donnée par M. Burger : un ensemble de règles contraignantes, sa propre définition : le mètre consiste dans le retour de nombres uniformément variés. Le poète, répond M. Burger, a toute liberté de créer un rythme original en disposant à sa guise les accents, mais à l'intérieur d'un schéma qui constitue le mètre.

71^{me} SÉANCE (21 avril 1951)

Communication de M. Robert GODEL, *Le verbe grec (attique) : système des signifiants.*

Résumé : Le paradigme verbal, système de rapports sémantiques, est un schéma abstrait que chaque verbe réalise de façon plus ou moins complète. Les différences entre signifiants (formes verbales) correspondent aux différences sémantiques, mais avec des complications : variantes obligatoires (plusieurs types de présents, d'aoristes, etc.), signifiants concurrents (exemple : ἔφθην, ἔφθασα), cas d'homophonie. Le système n'est ni uniforme (comme en turc, par exemple), ni organisé en « conjugaisons » parallèles (comme en latin etc.). Entre les verbes réguliers (en - ἄω. - σύω, - ἴζω. etc.) et les verbes tout à fait anomaux (σίμι, ἔρχομαι) il y a un grand nombre de verbes difficiles à classer. Cependant, si l'on envisage l'ensemble des formes verbales, une certaine régularité apparaît, à condition 1. d'identifier le radical (aux temps autres que le présent) ; 2. d'énoncer correctement les règles de répartition et de correspondance (exemple : pas d'aoriste passif en - ην en regard d'un aoriste II thématique).

Discussion : Mlle Mercier suppose qu'en faisant une même étude sur la déclinaison, on arriverait à des conclusions analogues. M. Gautier remarque que le grec présente plus de formes concurrentes que d'autres langues du fait de ses dialectes.

72^{me} SÉANCE (19 mai 1951)

Communication de M. Charles MAYSTRE, *A propos de la phrase en égyptien.*

Résumé : Après avoir situé l'égyptien à l'intérieur du groupe chamito-sémitique, souligné ses particularités (substrat indigène plus ou moins sémitisé, conjugaison originale) et distingué 5 périodes dans le développement de la langue, le conférencier s'attache à deux textes en écriture hiéroglyphique reproduits sur le résumé dactylographié. La traduction mot à mot, complétée de commentaires appropriés, fait ressortir certains caractères de la phrase égyptienne : l'ordre habituel des mots (verbe, sujet, objet direct, objet indirect, compléments circonstanciels) troublé seulement par la priorité accordée aux pronoms sur les substantifs ; la forme du verbe, qui ne connaît pas de temps, les notions du passé et futur devant être inférées du contexte ; certaines phrases sans verbe ; la postposition des démonstratifs et des possessifs ; la présence d'un double génitif, par juxtaposition

du déterminé et du déterminant ou à l'aide de la préposition *n* lorsque les deux termes ne sont pas en contact direct ; l'absence d'article jusqu'au néo-égyptien.

Discussion : M. Godel constate que l'égyptien ne présente aucune particularité que nous ne connaissions aussi dans d'autres langues ; il voudrait des précisions sur les pseudo-participes qu'a mentionnés M. Maystre. Réponse : Il s'agit de formes munies de suffixes spéciaux, distincts pour le masculin et le féminin, pour la 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} personne singulier, ainsi que pour le duel, le pluriel étant commun aux 3 personnes. M. Paul Mercier s'étonne que le copte, qui ne se parle plus, puisse être de quelque utilité pour déterminer les sons de l'ancien égyptien. Réponse : C'est encore la langue liturgique des chrétiens égyptiens et l'état actuel permet des conclusions sur l'état ancien à cause des filiations nécessaires. Puis le débat se porte sur l'écriture et les idéogrammes abandonnant la linguistique.

73^{me} SÉANCE (30 juin 1951)

Communication de M. Bernard LANG, *L'intonation dans le dialecte bernois*.

Résumé : Par « intonation » le conférencier entend, comme le fait Bally, pense-t-il, l'ensemble des signes musicaux (intensité, mélodie, durée, pauses, rythme) qui interviennent dans la parole. Puis il choisit une phrase de son dialecte (Langenthal) aussi exempte d'affectivité que possible. Il y distingue cependant des groupes rythmiques dont il s'efforce d'évaluer les différences de hauteur et d'intensité. Plus on se rapproche des régions montagneuses, dit-il, plus ces différences prennent d'importance dans le dialecte correspondant. Elles augmentent également fortement suivant le degré d'affectivité et les modalités de la pensée (concession, doute, etc.). Hauteur de ton et intensité coïncident souvent, mais non nécessairement. Quant au rythme, il l'estime habituellement binaire, même dans des cas où l'on pourrait le croire ternaire.

Discussion : M. Godel fait remarquer que c'est une erreur d'attribuer à Ch. Bally le terme d'intonation au sens large ; il sait par un témoignage direct qu'il ne lui donnait que le sens de « mélodie ». M. Dami : Les constatations de M. Lang sont valables pour toutes les langues. Si le français semble différer beaucoup de l'allemand, c'est que la rigueur de sa construction et la faible intensité de son accent l'obligent à choisir des moyens syntaxiques pour mettre en valeur les termes importants. Mlle Mercier comparant diverses formes d'ordres : « Je veux que tu sortes », « Sors » les estime aussi affectives l'une que l'autre, dès qu'on y met l'intonation voulue. Pour M. Godel, la question essentielle, c'est de déterminer si l'intonation est un « signe », si elle a une valeur différentielle. C'est le cas parfois, non toujours. Pour M. Junod, la différence entre français et allemand qui conditionne tout le reste, c'est que le premier n'a qu'un accent de groupe tandis que l'allemand possède un accent de mot.

74^{me} SÉANCE (20 octobre 1951)

Communication de M. l'abbé J. J. TELLECHEA, *Particularités morphologiques et syntaxiques du basque, principalement du verbe*.

Résumé : Après quelques observations sur les suffixes des cas et de la dérivation et sur l'ordre des termes (déterminant-déterminé), le conférencier traite du verbe basque. La forme fondamentale est un adjectif verbal à valeur passive, qui sert aussi d'infinitif : *lotu* « lié ; lier ». Deux conjugaisons : l'une synthétique,

actuellement limitée à une douzaine de verbes ; l'autre constituée au moyen de l'auxiliaire *izan* et présentant deux séries de formes : *a*) type intransitif (*ni galdu naiz* « je suis perdu ») ; *b*) type transitif (*nik galdu det* « je l'ai perdu »). Dans l'une et l'autre, la forme verbale peut comporter un pronom désignant l'objet indirect. Des suffixes joints à la forme fondamentale marquent le futur (*lotuko*) ou le présent d'habitude (*lotutzen*). L'affirmation peut, comme la négation, être indiquée par un préfixe : (*ba*) *dater* « il vient », *ez dater* « il ne vient pas ». Les formes du tutoiement se classent à part, en une conjugaison familière, distinguant le masculin et le féminin.

Discussion : M. Arago demande sur quelle syllabe tombe l'accent. Les exemples donnés par les deux Basques présents ne l'établissent pas de façon bien nette. Autre question : Y a-t-il inversion dans l'interrogation ? Réponse : Oui, mais il faut en outre une particule interrogative. M. Sollberger remarque que dans une forme comme *nik dizkiot* « je les ai pour lui », il ne reste plus d'élément qui représente le verbe *izan*. A propos de la distinction « animé/inanimé » qui s'exprime au génitif par le suffixe *-ren* pour la 1^{re} catégorie, *-ko* pour la 2^{me}, il voudrait savoir ce que comprend le terme « animé » : dieux, hommes, animaux ? Réponse : Il règne dans cet emploi du génitif une assez grande incertitude.

II. ARTICLES

Les oppositions significatives

Depuis longtemps on soupçonne que la méthode qui a permis de créer et de développer ce chapitre si réussi de la linguistique qu'est la phonologie devrait permettre des réussites semblables dans d'autres parties de la linguistique.

Cette méthode repose essentiellement sur l'étude des oppositions formelles. Or justement, dans un article récent des *Cahiers Ferdinand de Saussure*, tome 8 (1949) intitulé : *Mise au point de quelques notions fondamentales de la phonologie*, pp. 37-60, E. Buysens a critiqué la notion saussurienne que « dans la langue il n'y a que des différences sans termes positifs ». Il n'a pas eu de peine à montrer que les identités et les ressemblances jouent aussi leur rôle dans la langue. A vrai dire cette démonstration n'était peut-être pas nécessaire. De Saussure, qui est l'initiateur d'un mouvement fécond, et non le créateur d'un dogme, a sans doute dans la phrase citée dépassé un peu ou insuffisamment exprimé sa pensée, ou encore ceux qui ont rédigé son livre ont pu forcer légèrement son expression. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en bien des passages que cite Buysens, F. de Saussure a fait état des identités, des ressemblances et des solidarités. D'autre part le classement des oppositions phonologiques, tel que le donne Troubetzkoy dans ses *Grundzüge*, n'est pas basé sur autre chose : les oppositions bilatérales sont des oppositions telles que l'élément commun aux deux termes ne se retrouve pas ailleurs dans le système phonique ; les oppositions proportionnelles sont des oppositions telles que le rapport existant entre les deux termes se retrouve dans une ou plusieurs oppositions du même système ; les oppositions privatives ont un élément commun à leurs deux termes : l'un d'eux est cet élément, et l'autre est aussi cet élément, plus une marque ; les oppositions neutralisables, étant en principe des oppositions bilatérales, leurs deux termes ont également un élément commun. Le classement des voyelles et des consonnes en séries de localisation, en degrés d'obstacle ou d'aperture, etc., classement d'origine phonétique, repose aussi sur l'observation des ressemblances.

On voit donc que la phonologie s'est largement conformée dans la pratique à la recommandation de Buysens, avant même qu'elle n'ait été formulée ; celle-ci n'a donc qu'une utilité théorique. Mais on verra plus loin que l'article de Buysens se recommande par d'autres vues.

Un premier essai d'étendre à d'autres parties de la linguistique les méthodes qui ont réussi en phonologie a déjà été tenté : c'est la « morphologie » de l'École de Prague, la « morphophonemics » des linguistes américains. Cet essai est basé sur l'idée que les mots, les formes grammaticales et les phrases étant constitués par des phonèmes, c'est à une branche de la phonologie à s'occuper de la fonction qu'y remplissent les phonèmes. C'est là que réside l'erreur de la démarche : la fonction essentielle des phonèmes est de différencier des significations, et même, d'une façon plus précise, comme le dit Buysens dans l'article déjà cité, p. 60, de différencier ou d'identifier des signifiants¹. C'est en somme ce qu'avait dit Troubetzkoy, *Principes*, trad. p. 31 : « ... d'autres particularités phoniques remplissent une fonction *distinctive* en différenciant les unes des autres les diverses unités pourvues de signification ». La phonologie devra donc se borner à étudier l'emploi que la langue fait des sons pour différencier des signifiants (accessoirement pour compter ou délimiter ces signifiants), sans aucun égard au rôle grammatical ou lexical de ces signifiants. Les trois objets d'étude que Troubetzkoy, *Gedanken über Morphonologie*, TCLP, 4, pp. 160-163, assigne à la morphologie : « 1^o l'étude de la structure phonologique des morphèmes, 2^o l'étude des modifications phoniques combinatoires que les morphèmes subissent dans les groupes de morphèmes, 3^o l'étude des séries de mutations phoniques qui remplissent une fonction morphologique » relèvent en effet toutes les trois de la morphologie. Le rôle de la phonologie dans ces trois objets d'étude se borne à reconnaître que certaines oppositions phoniques y différencient des signifiants, mais les fonctions que remplissent ces différents signifiants en s'opposant entre eux ressortissent, suivant le cas, à la grammaire ou au lexique.

Un examen rapide de quelques travaux morphologiques confirme ce que je viens de dire. L'un des plus anciens est *Das morphologische System der russischen Sprache* de Troubetzkoy, TCLP 5₂, 1934 ; dans les §§ 12-26 l'auteur étudie les modifications combinatoires que subissent les phonèmes à l'intérieur ou aux frontières des morphèmes : ces modifications étant purement phoniques et n'affectant en rien le sens des morphèmes où elles se produisent, rentreraient plutôt dans

¹ Roman Jakobson, à qui j'ai parlé de cette question, objecte qu'il y a dans le signifié aussi quelque chose qui correspond au phonème dans le signifiant : c'est la non identité du signifié avec un autre signifié. Cela est exact, mais ce quelque chose est du domaine des significations, et sa correspondance avec le phonème n'est pas nécessairement parfaite : deux signifiants peuvent être différents et leurs signifiés identiques : par ex. en français *grā* (*šyě*) et *grāt* (*arbr*).

une phonologie combinatoire. Tout autres sont les faits rangés dans la seconde partie (§§ 27-85), à savoir les modifications libres des morphèmes ou *alternances* ; les faits visés seraient à examiner un à un et à classer d'après leur valeur ou leur absence de valeur grammaticale ; les classer par rapport aux modifications du signifiant, en alternances vocaliques, consonantiques et consonantiques-vocaliques revient à désintégrer les faits et à les retirer de leur cadre normal, le cadre grammatical ou lexical. En réalité, il y a deux ordres de faits à tenir soigneusement à part : si l'on compare deux mots ou deux formes grammaticales on trouve entre leurs signifiants une ou plusieurs oppositions phoniques : l'étude de ces oppositions relève de la phonologie. Si au contraire on compare les signes tout entiers, signifiant et signifié, avec leurs différences phoniques et sémantiques on est soit dans la grammaire, soit dans le lexique. Dans un travail comme celui de Troubetzkoy, s'il ne s'agit que d'étudier le rendement fonctionnel de certaines oppositions phoniques dans les différentes parties du système de la langue, il n'y a pas d'objection à cela — mais il est difficile de ne pas franchir les limites de la phonologie et de ne pas empiéter sur d'autres parties de la linguistique.

Ce que les linguistes américains appellent « morphophonemics » est un peu différent. Prenons par ex. l'article de L. Bloomfield, *Menomini*¹ *Morphophonemics*, TCLP 8, 1939, 105. Comme il l'explique lui-même, il appelle « morphophonemics » le *sandhi* interne, c'est-à-dire les modifications que subissent les éléments lexicaux ou grammaticaux dans les différentes combinaisons où ils entrent pour former des mots. Il en distingue ce qu'il appelle les variations morpholexicales, c'est-à-dire des variantes dans la forme des éléments lexicaux ou morphologiques, non conditionnés par l'entourage.

Chiricahua Apache d'Harry Hoijer (*Linguistic Structure of Native America*, 1946, 54-84) comporte un chapitre de « Morphophonemics » § 3. Il y est traité de syllabes réduites, augmentées, contractées, intérieurement modifiées. Il s'agit donc en gros de *sandhi* interne. Toutefois le dernier paragraphe englobe des alternances qui ont une valeur grammaticale, quoique cette valeur ne soit pas soulignée.

Bernard Bloch dans son article *English Verb Inflection*, *Language* xxiii, 1947, 399-418, donne au § 7.1 la définition suivante de la « Morphophonemics » : « c'est l'étude de l'alternance entre phonèmes correspondants à l'intérieur des formes alternantes du même morphème. »

Potawatomi de Ch. F. Hockett (*IJAL* xiv, 1948, 1) comporte aussi un chapitre « Morphophonemics » § 2. Il distingue une « morphophonemics » externe ou *sandhi* externe : les modifications que subissent les mots selon les positions qu'ils occupent et les autres mots qui les entourent — et une « morphophonemics » interne : étude des modifications que subissent les éléments grammaticaux et lexicaux quand

¹ Le Menomini est un dialecte Algonquien du Wisconsin.

ils s'unissent pour former des mots. Charles F. Hockett est revenu sur ces définitions dans sa *Peiping Morphophonemics*, Language, xxvi, 1950, 63-85, où il dit dès le début : « La « morphophonemics » présume toutes les phases de la forme phonique des morphèmes : les formes typiques des alternants, les types d'alternances, et les différents facteurs d'environnement (phonologique ou grammatical) qui font apparaître l'un ou l'autre alternant des morphèmes qui se présentent sous plus d'une forme ».

Auparavant Rulon S. Wells dans son article : *Automatic Alternation*, Language, xxv, 1949, 99-116, avait donné une définition un peu différente : « Les différences phoniques entre tous les morphs¹ différents appartenant à un morphème peuvent être décrites, classées et comparées avec les différences existant entre les morphs d'autres morphèmes, considérés morphème par morphème. La classe totale de ces différences ainsi décrites, classées et comparées est appelée la « morphophonemics de la langue en question ».

Ces exemples et définitions de « morphophonemics » sont dans l'ensemble peu contestables, principalement parce qu'ils restent sur le terrain phonologique sans trop empiéter sur le domaine de la grammaire. Mais il y a là certainement un danger de confusion en puissance. Et A. Martinet, qui, déjà dans son compte-rendu de R. A. Hall, *French*, Language Monograph n° 24, avait souligné des confusions entre des variantes combinatoires d'un même phonème et de véritables alternances de phonèmes utilisées par la morphologie (Word, avril 1949), est revenu sur ce sujet dans son aimable compte-rendu de ma traduction des *Grundzüge* de Troubetzkoy (BSL xiv, 1949, 19-22) : « le danger est grand, dit-il, ... de confondre les alternances morphologiques et les alternances phoniques entre variantes combinatoires de phonèmes ou d'archiphonèmes. Les premières ressortissent à la morphonologie, les secondes à la phonologie », p. 21. Je reviendrai plus loin sur des exemples cités par A. Martinet.

Un autre point à préciser, c'est la définition du morphème. L. Bloomfield, *A Set of Postulates for the Science of Language*, Language ii, 1926, 153-164, avait posé la définition suivante : § 9 Def. « A minimum form is a *morpheme*, its meaning a *sememe*. Thus a morpheme is a recurrent (meaningful) form which cannot in turn be analysed into smaller recurrent (meaningful) form. Hence any unanalysable word or formative is a morpheme ». On est tout de suite frappé par le fait que rien dans cette définition ne fait une distinction entre les éléments qui relèvent du lexique et ceux qui relèvent de la grammaire. La même absence de cette distinction se retrouve chez les linguistes américains qui ont suivi L. Bloomfield ; par ex. E. A. Nida, *Morphology*, 2^e édit. 1949, pp. 6-7, la reprend expressément. Elle se retrouve hors

¹ Voir le sens de ce terme plus loin, p. 15, note 1.

d'Amérique : le *Projet de terminologie phonologique* standardisée, TCLP 4, 1931, p. 321, et Troubetzkoy, *Das morphologische System der russischen Sprache*, TCLP 5₂, 1934, p. 14, ont adopté des définitions du morphème qui ne distinguent pas expressément entre les éléments lexicaux et les éléments grammaticaux.

Il y a là quelque chose de très choquant. Dès 1928, L. Hjelmslev écrivait dans ses *Principes de grammaire générale* p. 6 : « Il semble certain qu'aucune recherche grammaticale n'est possible si l'on n'a pas le moyen de distinguer ce qui est morphème de ce qui est sémantème ». Et K. Bühler dans sa *Sprachtheorie* (1934), § 5 : *Wort und Satz. Das Symbol-Feld System von Typus Sprache* a atteint, je crois, le fond de la question. Partant de données tout à fait concrètes, il étudie d'abord ce qu'il appelle un « système à une seule classe de signaux de relations ». Il prend comme exemple un code de signaux par pavillons usité dans la marine avant l'emploi de la TSF. Il y a trois formes élémentaires de ces pavillons qui servent à composer tous les signaux : la boule ronde, la flamme triangulaire et le drapeau rectangulaire. Aucune de ces trois formes n'a en elle-même, isolée, une valeur de signal ; leur seule fonction est d'occuper une place déterminée dans un signal, de participer à ce signal et de le différencier des autres (exactement comme les phonèmes dans la langue). C'est toute la série des pavillons arborés au mât qui a une valeur de signal précis, d'après le nombre et l'ordre relatif des trois formes élémentaires employées. Pour traduire ce signal il faudra souvent plusieurs phrases de caractère différent. Mais le signal n'est pas analysable en éléments plus petits ayant un sens : il est une symbolisation globale : il n'y a qu'une classe d'unités significatives : les signaux-phrases ; plus bas il n'y a rien que les trois éléments énumérés ci-dessus et qui n'ont pas de sens par eux-mêmes. — Au contraire un système de signaux audibles comme la langue repose au moins sur deux conventions, deux codes distincts : le choix des mots et la construction de la phrase. C'est ce que Bühler appelle : *das Dogma vom Lexicon und von der Syntax*. C'est à cause de ces deux conventions que toute phrase est analysable en éléments plus petits ayant un sens, et que d'autre part il est possible en partant de ces éléments de construire un nombre indéfini de phrases de forme et de sens différents. L'existence de ces deux codes que Bühler appelle « lexique » et « syntaxe » et que j'appellerais plus volontiers « lexique » et « grammaire » (en comprenant dans cette dernière la syntaxe) est ce qui donne à la langue ses possibilités indéfinies d'expression. Il en résulte la nécessité de distinguer soigneusement les deux types d'éléments significatifs : ceux qui appartiennent au lexique et ceux qui appartiennent à la grammaire. On verra plus loin un moyen pratique de faire cette distinction. Il suffit ici de souligner son caractère fondamental.

Entrons maintenant dans le cœur du sujet : la méthode consistant à étudier les rapports formels ¹ de ressemblances et de différences peut-elle être étendue de la phonologie aux autres parties de la linguistique ? Oui, sans aucun doute. Il faut remarquer que cette méthode n'a en soi rien de phonologique. Troubetzkoy avait eu parfaitement conscience du caractère général de son classement des oppositions ; il écrivait dans les *Grundzüge*, p. 94 de la traduction : « tous ces principes de classement ne valent pas seulement pour les oppositions phonologiques, mais aussi pour n'importe quel autre système d'oppositions : ils ne contiennent rien de spécifiquement phonologique ». En effet ces principes auraient pu aussi bien être utilisés pour classer des objets concrets quelconques, par exemple des vases ou des motifs décoratifs : dans une collection de vases, deux pièces qui sont seules à posséder certains traits communs, un pied par exemple, sont les termes d'une opposition bilatérale ; deux vases identiques en tous points, sauf que l'un a une anse et que l'autre n'en a pas, sont dans un rapport d'opposition privative ; deux vases de même forme, mais de couleurs différentes sont les termes d'une opposition équipollente, à moins que l'une des deux couleurs puisse être considérée comme zéro (le blanc ou le noir par exemple), etc. Il n'y a donc aucune difficulté à admettre que les mêmes principes de classement soient valables en morphologie, en syntaxe et dans le vocabulaire. Il suffira d'opérer les changements voulus dans les définitions.

D'abord qu'allons-nous rapprocher pour en constater les ressemblances et les différences ? Evidemment, non plus des particularités phoniques comme en phonologie, mais des *signes de la langue*, et d'une façon plus précise (presque tout le monde étant d'avis que le point de départ de la grammaire doit être formel) des *signifiants*.

Définition 1 : *on appellera opposition à termes significatifs ou plus simplement opposition significative celle que forment deux signes de la langue dont les signifiants sont différents.*

Autrement dit il s'agit d'examiner des paires de signes entre les signifiants desquels existe une *différence phonique*. Cette différence peut porter sur un phonème : par ex. français *rendu* ~ *rendre*, ou sur plusieurs : français *je rends* ~ *je rendrai*, ou sur leur ordre respectif : *mille* ~ *lime* ², ou sur l'ensemble des deux signifiants : français *j'ai* ~ *nous avons*, *biche* ~ *faon*. — D'autre part on notera que ce sont les *signes tout entiers*, signifiant et signifié ensemble, qui entrent dans l'opposition envisagée. C'est la principale différence qui sépare les oppositions significatives des oppositions phoniques : les termes de celles-ci n'ont pas de signification, ou l'on en fait abstraction : par exemple en français existe une opposition vocalique « o ~ u » si l'on

¹ Je prends « forme » dans son sens habituel de « signifiant formé de phonèmes » et non dans le sens où le prend Hjelmslev.

² Voir J. Tubiana, *Agencement et ambiguïté*.

fait abstraction du sens, mais elle devient une opposition significative *eau* ~ *houx* si l'on y inclut la signification.

Les oppositions *rendu* ~ *rendre*, *je rends* ~ *je rendrai* sont des oppositions *grammaticales* ; les oppositions *verrue* ~ *vertu*, *biche* ~ *faon* sont des oppositions *lexicales*. On reviendra plus loin sur cette distinction entre lexicale et grammaire, pour poser des définitions rigoureuses.

Définition 2 : *Tout élément formel ayant une valeur grammaticale sera appelé morphème ; les éléments formels à valeur lexicale seront appelés lexèmes*. Je préfère ce dernier terme, proposé par le regretté Gilbert Boris, à celui de « sémantème » qui éveille trop l'idée de signification.

Définition 3 : *Deux éléments formels minima* (c'est-à-dire non susceptibles d'être divisés en éléments plus petits doués de signification) *phoniquement et sémantiquement différents seront considérés comme deux morphèmes ou deux lexèmes différents* (suivant le cas), surtout *s'ils peuvent être employés dans le même contexte avec une signification différente*. Ils forment alors une opposition significative grammaticale ou lexicale, suivant le cas. Par exemple en français *verrue* et *vertu* sont phoniquement différents ; ils peuvent figurer dans le même contexte : *il a une grande verrue* et *il a une grande vertu*, et y ont une signification différente : ce sont donc deux lexèmes distincts qui forment une opposition significative lexicale. — De même *-ais* (« é »), suffixe de l'imparfait 1ère sg., et *-rai* (« ré »), suffixe du futur 1ère sg., sont phoniquement différents, peuvent figurer dans le même contexte : *Je mangeais du foie de veau* et *je mangerai du foie de veau* et y ont un sens différent : ce sont donc deux morphèmes distincts qui forment une opposition significative morphologique.

On peut évidemment concevoir des oppositions entre lexème et morphème : le suffixe de diminutif *-ette* et l'adjectif *adulte* sont phoniquement différents ; ils peuvent figurer dans le même contexte : *la poulette picore le grain* et *la poule adulte picore le grain*, et ils y ont des sens différents.

Pour que deux éléments formels, différents phoniquement et sémantiquement, soient deux morphèmes distincts, la condition qu'ils puissent être employés dans le même contexte est-elle nécessaire ? Certainement non : deux morphèmes tels que français *quand* et *dans* ne figurent pas dans le même contexte et il n'est pas facile d'imaginer qu'ils puissent le faire ; cependant leur différence phonique est évidente, de même que leur différence sémantique. Il n'y a pas lieu de douter que ce soient deux morphèmes différents : ils appartiennent seulement à des classes de distribution différentes, comme diraient les linguistes américains et ne peuvent s'opposer l'un à l'autre. On pensera aux oppositions « indirectement phonologiques » de Troubetzkoy.

Définition 4 : *Si deux éléments formels minima, phoniquement différents mais de signification identique ne se présentent jamais dans le même environnement, ils sont à considérer comme des variantes*

combinatoires d'un même morphème ou d'un même lexème¹ pourvu qu'ils soient apparentés dans leur forme. Suivant la cause qui motive la répartition des diverses variantes, on parlera de variantes combinatoires phoniquement conditionnées², morphologiquement conditionnées, syntactiquement conditionnées, lexicalement conditionnées.

Cette distinction entre morphèmes ou lexèmes différents d'une part, et variantes combinatoires d'un même morphème ou lexème d'autre part est aussi essentielle qu'en phonologie ; elle permet d'apporter de la clarté dans la question si souvent débattue et si embrouillée des *alternances*. Prenons par exemple l'article bien connu de Z. S. Harris, *Morpheme Alternants in Linguistic Analysis*, Language xviii, 1942, 169 ; il nous propose dans les § 1.1 - 1.6 six cas d'alternances ; je vais les examiner à la lumière des définitions 3 et 4 :

1° En Tübatulabal on a, paraît-il, *puw* « arroser », mais *u. buw* « il a arrosé » ; et de même *pələ'la* « arriver », mais *ə'bələ'la* « il arriva ». Au § 3.1 Z. S. Harris déclare qu'on a là deux alternants d'un même morphème. Je dirai d'une façon plus précise qu'on a deux variantes combinatoires phoniquement conditionnées d'un même lexème, la variante à occlusive sourde apparaissant à l'initiale du mot et la variante à occlusive sonore partout ailleurs.

Dans le même paragraphe, Z. S. Harris a présenté l'exemple d'hébreu ancien *mawt* « mort », mais *mo'to* « sa mort ». Laissons de côté le fait que *mawt* n'existe pas : c'est une forme reconstruite ; le texte biblique n'a que *māwet* à l'état absolu, *mot* à l'état construit et suffixé. Z. S. Harris interprète les 2 formes comme deux alternants d'un même morphème, /aw/ n'apparaissant jamais inaccentué devant consonne, position où il est régulièrement remplacé par /o'/. Je préfère dire qu'on a ici encore deux variantes combinatoires d'un même lexème, variantes phoniquement conditionnées si l'on admet avec Harris que c'est l'accent ou l'absence d'accent qui est cause de la différence — mais en réalité syntactiquement conditionnées, car *māwet* est une forme libre, tandis que *mōt* est une forme liée soit à un suffixe, soit à un autre mot.

2° J'interpréterai de la même façon la différence entre les radicaux d'anglais *knife* et *knives* (considérés également par Harris comme deux alternants d'un même morphème) : ce sont des variantes combinatoires d'un même lexème, variante conditionnée, semble-t-il, phoniquement (la sonore finale -v du lexème étant en rapport avec la sonore -z du morphème de pluriel).

3° Le rapport de hébreu *ētr* « ville » avec le radical du pluriel *sar-īm* est analogue : ce sont deux variantes combinatoires d'un même

¹ C'est ce que Ch. F. Hockett, *Problems of Morphemic Analysis*, Language xxxiii, 1947, 321-343, appelle *morphs*.

² Les variantes phoniquement conditionnées sont appelées par R. S. Wells *Automatic Alternation*, Language xxv, 1949, 99-116.

lexème (car rien n'indique dans le système de la langue que le vocalisme *d* ait un rapport avec la catégorie du pluriel, catégorie suffisamment marquée par le suffixe *-īm*), mais des variantes *morphologiquement conditionnées*, *ēdr* n'apparaissant que devant le morphème de pluriel *-īm*

4^o Le redoublement dit complet des verbes grecs : *μεμένηκα, λέλυκα* etc., peut être interprété de la même façon : puisque la consonne initiale du redoublement est en principe identique à la consonne initiale du radical, on peut poser un morphème Cε- « parfait » dont la consonne initiale dans les différentes variantes combinatoires est conditionnée par la consonne initiale du radical : il s'agira de variantes combinatoires, conditionnées phono-lexicalement, d'un même morphème.

5^o La paire d'anglais *I take* « je prends » et *I took* « j'ai pris » pose un problème crucial. Si on le résout mal, bien d'autres problèmes risquent d'être mal résolus. Z. S. Harris propose ce qui suit, § 3.5 : « La forme *took* est divisée en *take* plus /ej/ ~ /u/ ; /ej/ ~ /u/ est un alternant qui est groupé avec /d/ et d'autres alternants en un morphème unique signifiant « temps passé », puisque tous satisfont aux conditions pour un tel groupement ». Il est difficile d'accumuler en moins de mots plus d'affirmations contestables : d'abord il n'y a pas un alternant /ej/ ~ /u/, mais deux alternants dont le second seul signifie « temps passé ». Quant à dire que *took* est divisible en *take* plus /ej/ ~ /u/, on se demande ce que cela signifie. Il y a bien en effet dans cette paire *take* ~ *took* trois éléments à distinguer, mais ce ne sont pas exactement ceux qu'indique Harris : il y a d'abord un lexème *t-k* « prendre » commun aux deux termes, puis un morphème *-ej-* avec le sens de « présent », d'« impératif », d'« infinitif », etc., et enfin un morphème *-u-* signifiant « passé ». La valeur grammaticale respective des deux morphèmes est garantie par la série d'oppositions (proportionnelles équipollentes, comme on le verra plus loin) : *I forsake* « j'abandonne » ~ *I forsook* « j'ai abandonné », *I shake* « je secoue » ~ *I shook* « j'ai secoué », *I take* « je prends » ~ *I took* « j'ai pris » (Bernard Bloch, *English Verb Inflection*, Language xxiii, 1947, p. 415). — Je ne crois pas non plus qu'on puisse réunir en un seul morphème *-u-* et les autres éléments formels signifiant « passé », car la plupart sont trop différents phoniquement de *-u-* pour qu'on puisse les considérer comme des variantes combinatoires de *-u-*. On ferait les mêmes objections aux diverses interprétations que Ch. F. Hockett, *Problems of Morphemic Analysis* Language xxiii, 1947, p. 340, donne de la paire anglaise *man* « homme » ~ *men* « hommes » : *men* est morphologiquement [man] + [s] : un « morph » dans *men* est *man* ; l'autre est l'alternance *a ~ e* ; ou bien encore *men* consiste en un alternant *men* de [man] plus un alternant /zéro/ de [s]. On ferait encore les mêmes objections à l'étonnante analyse des pronoms personnels et des adjectifs-pronoms possessifs anglais donnée par Ch. F. Hockett, *ibid.*, 343. En procédant de cette

façon les linguistes américains semblent renier le principe qu'ils avaient proclamé avec tant d'énergie : ils délaissent la forme pour s'attacher uniquement au sens. Dans le cas du verbe anglais il y a en réalité une série de morphèmes indépendants indiquant le passé, les uns par un suffixe, les autres par un vocalisme radical particulier, les autres encore par les deux procédés à la fois ; ils sont en « distribution complémentaire », c'est-à-dire qu'à chaque verbe ou groupe de verbes correspond un morphème déterminé de passé. Vouloir considérer tous ces morphèmes, souvent incompatibles par la forme, comme des « morphs » ou des variantes combinatoires d'un morphème unique est faire violence aux faits. L'ensemble de ces morphèmes constitue la catégorie de « passé verbal » : c'est tout ce qu'on peut dire. De même vouloir considérer dans la paire *man* ~ *men* l'alternance *a* ~ *e* comme un « morph » ou une variante combinatoire d'un morphème unique de pluriel nominal est faire violence aux faits : il y a en réalité une série de morphèmes indépendants indiquant le pluriel, les uns par un suffixe, les autres par un vocalisme radical particulier : au-dessus d'eux il n'y a que la catégorie du « pluriel nominal ».

6. Les formes du verbe « être » en anglais sont interprétées par Z. S. Harris de la façon suivante : « Les formes *am*, *are*, *be*, *i-* (avant /z/ « 3^{esg.} du présent »), *-as*, *-ere* (tous deux après *w-* qui est un alternant groupé avec /d/ « temps passé ») sont toutes groupées en un morphème unique. » C'est évidemment là une question épineuse : la difficulté vient principalement du mal qu'on a à discerner dans ces formes un lexème et les différents morphèmes de temps et de mode. La solution proposée par Z. S. Harris est simpliste ; grouper *w-* (dans *was*, *were*) avec les différents indices formels du passé ne se justifie pas. Il faut sans doute poser plusieurs lexèmes en distribution complémentaire, se combinant avec les morphèmes de temps et de mode en des complexes inanalysables.

La distinction entre morphèmes (ou lexèmes) différents d'une part, et variantes combinatoires d'un même morphème (ou lexème) d'autre part permet de clarifier bien des questions :

Par exemple le problème des consonnes finales « latentes » en français : *grand chien* (« grã šyč », mais *grand arbre* (« grât arbr ») : on dira très simplement que « grã » et « grât » sont des variantes combinatoires d'un même lexème, conditionnées phono-lexicalement, « grã » apparaissant devant consonne initiale d'un mot suivant et devant l'initiale vocalique de quelques mots (*un grand hêtre*), tandis que « grât » au contraire apparaît devant la plupart des mots commençant par une voyelle. Cela met en cause la question du « h aspiré » en français ; on peut la traiter de la façon suivante : devant un certain nombre de mots à initiale vocalique les consonnes « latentes » ne reparaisent pas, et certaines voyelles finales comme celles de l'article défini *le*, *la* ne s'élient pas (*un grand hêtre*, *le hêtre*) ; il suffira de

faire la liste de ces mots : c'est une simple question lexicale. La phonologie n'est concernée dans ce problème que par la non-pertinence de l'opposition « zéro-t » dans une paire comme « grā ~ grāt », et par celle de beaucoup d'autres oppositions dans des paires analogues¹.

A. Martinet, *About Structural Sketches*, Word, avril 1949, reproche avec raison à Robert A. Hall, *French, Language Monograph n° 24, Structural Sketches 1*, § 1.512. 3a, d'avoir mis sur le même pied l'opposition « e ~ ε » dans *accélérer* ~ *il accélère*, qui est celle de deux variantes combinatoires d'un archiphonème « e », et l'opposition « ə ~ ε » dans *geler* ~ *il gèle*, qui est celle de deux phonèmes. Toutefois si l'on se place, non plus au point de vue phonologique, mais au point de vue morphologique il y a une certaine symétrie entre les deux paires *accélérer* ~ *il accélère*, *geler* ~ *il gèle* : il s'agit dans les deux cas de deux variantes combinatoires d'un même lexème, phoniquement conditionnées : la première apparaît devant les morphèmes à initiale vocalique, et la seconde devant les morphèmes à initiale consonantique ou en finale absolue (morphème zéro).

C'est exactement la même répartition de deux variantes combinatoires d'un lexème unique qu'on trouve dans le parler arabe d'El-Hâmma de Gabès (textes et lexique publiés par W. Marçais, *Journal Asiatique*, 1931, 1932, 1933) dans un mot comme « žmal » « chameau » ; ce lexème a deux variantes combinatoires : « žiml » devant les suffixes à initiale vocalique : « žimlī, žimlak » « mon chameau, ton chameau » — et « žmal » devant suffixe à initiale consonantique et en finale absolue : « žmalhā, žmalnā » « son (fém.) chameau, notre chameau » et « žmal » « chameau ».

Ce n'est pas que la distinction des morphèmes ou des lexèmes d'une part et des variantes combinatoires d'un même morphème ou lexème d'autre part soit toujours facile. Il y a des cas délicats : ce sont ceux où l'on se demande si les différences dans la forme d'un lexème sont des variantes combinatoires de ce lexème et par conséquent à séparer d'un morphème ajouté au lexème, ou bien si la différence dans le lexème est à joindre au morphème. Dans des cas comme ceux que nous avons déjà rencontrés : hébreu *ēr* ~ *ērīm* ou arabe « žimlī ~ žmalnā » aucun doute n'est possible : c'est la première solution qui est la bonne, car nous savons qu'en hébreu le vocalisme *ā* du radical n'est pas un indice de pluriel, et qu'en arabe le possesseur est indiqué par un suffixe pronominal, et non par le vocalisme radical. Mais il y a des cas où c'est au contraire la seconde solution qui est à préférer ; les pluriels des substantifs allemands en fournissent un bon exemple : pre-nons par exemple le type *Mann*, pluriel *Männer* ; *Dorf*, pluriel *Dörfer* ; il y a nettement dans ces pluriels un morphème suffixe *-er* ; mais que dire de l'inflexion de la voyelle radicale : déclarerons-nous simplement

¹ Mon attention a été attirée sur ces deux problèmes du français par M. G. Gougenheim.

que *Männ-* est une variante combinatoire du lexème Mann devant le suffixe *-er* de pluriel, parallèlement à notre interprétation de hébreu *ēdr-* ? ou bien considérerons-nous que l'inflexion de la voyelle radicale fait partie du morphème de pluriel ? Cette dernière solution est évidemment la seule correcte : en effet il y a des substantifs où l'inflexion de la voyelle radicale est la seule marque de pluriel : *Apfel*, pluriel *Äpfel* ; *Ofen*, pluriel *Öfen* : il ne s'agit donc pas d'une variante combinatoire du radical, mais d'un trait phonique ayant une valeur grammaticale, donc d'un morphème. Dans les paires comme *Mann-Männer* on dira que le pluriel est marqué par une inflexion du vocalisme radical et par un suffixe *-er*. C'est ce que marquent bien les lexiques en indiquant le pluriel par *...-er*.

Autre exemple : la 1^{re} et la 2^{me} personnes plurielles du verbe français ont un double indice de personne : un pronom sujet séparable et une terminaison : *nous marchons*, *vous marchez*. Mais il serait tout à fait inexact de considérer les formes *marchons*, *marchez* comme de simples variantes combinatoires du lexème *marche* quand il est accompagné de *nous* ou de *vous* : les impératifs *marchons*, *marchez* garantissent la valeur d'indice personnel de ces terminaisons.

Dans tous les cas de ce genre où plusieurs indices formels dans le même mot concourent à exprimer un seul signifié : par exemple une alternance radicale et un affixe, ou bien deux affixes, il sera commode, si ces indices ne sont pas contigus, de dire qu'on a affaire à un unique morphème (ou lexème) *discontinu* : comp. Z. S. Harris, *Discontinuous Morphemes*, Language xxi, 1945, 121-127.

Définition 5 : *Si deux éléments formels minima, phoniquement différents, mais de signification identique peuvent se présenter dans le même environnement, ils sont à considérer comme des variantes facultatives (stylistiques, dialectales, individuelles, etc.) du même lexème ou du même morphème, pourvu qu'ils soient de formes apparentées.*

C'est ainsi qu'en français *je m'assieds* et *je m'assois*, *je puis* et *je peux* peuvent être considérés comme contenant des lexèmes en rapport de variantes facultatives : je sens le premier terme de ces paires comme plus « soigné » que le second : ce seraient donc des *variantes stylistiques*. Les doubles prononciations française « pwaro » et « poro », « wanyō » et « onyo », « grüyer » et « grüer » sont des variantes individuelles (dialectales, stylistiques) de lexèmes uniques. *Vous faites* et *vous disez* en face des formes « correctes » (mais aberrantes, hors système) *vous faites* et *vous dites* sont encore au stade de variantes individuelles (stylistiques) de morphèmes uniques. *Cat* est une variante dialectale du lexème *chat*, etc.

Cela permet de traiter de la façon la plus simple la question du « *ə* muet » du français : les formes où il apparaît sont, vis-à-vis des formes semblables où il n'apparaît pas, dans un rapport de variantes facultatives. Par exemple je prononce habituellement « *äproer* » le mot *empereur* ; mais si je lis ou si je récite des vers, je puis prononcer

« æpærœr » : il s'agit ici de variantes stylistiques d'un même lexème. La phonologie n'est concernée ici que par le fait qu'une opposition « zéro ~ ə » n'est pas pertinente dans ce mot. De même *j' te l' dis* et *je t' le dis* sont des variantes facultatives d'un même syntagme, qui peuvent être considérées soit comme individuelles, soit comme dialectales, soit comme stylistiques, la seconde prononciation paraissant un peu plus soignée que la seconde.

* * *

De même qu'en phonologie se pose la question « un ou deux phonèmes ? », de même en grammaire se pose avec acuité la question de la délimitation des unités significatives. C'est là un problème fort complexe qui ne sera pas examiné ici en détail. Il suffira d'indiquer que la méthode de la *commutation*, signalée par L. Hjelmslev et J. H. Uldall : *On the Principles of Phonematics* (Proceedings of the Second International Congress of Phonetic Sciences, 1935, p. 51), et employée avec succès par A. Martinet pour trancher la question « *Un ou deux phonèmes ?* » (Acta linguistica I, p. 94), peut également être utilisée pour séparer des unités d'un échelon supérieur : dans une forme comme *mangeons* il y a deux unités : un lexème *mange-* et un morphème de 1^{re} personne pluriel *-ons*, parce que *mange-* peut être remplacé par d'autres lexèmes : *port-ons*, *saut-ons*, *march-ons*, *cour-ons*, tandis que *-ons* peut être remplacé par d'autres morphèmes : *mang-ez*, *mange-oir*, *mang-eur*, *mange-aille*, etc. — D'autre part le livre d'Eugène A. Nida, *Morphology, the descriptive Analysis of Words*, 2^{me} éd. 1949, vient d'exposer la façon dont l'Ecole Américaine traite ce problème à l'échelon du mot. Pour l'instant je ne marquerai mon désaccord que sur un point en posant le postulat suivant :

Postulat 1 : *Tous les éléments dégagés par l'analyse grammaticale et lexicale doivent être pourvus de signification* (c'est-à-dire de valeur fonctionnelle ou sémantique).

C'est dire que je n'admets pas les analyses donnant ce qu'Edward Sapir et Morris Swadesh, *Nootka Texts* (Philadelphia, 1939) appellent des *radicaux vides* (empty stems) et que Charles F. Hockett appelle des *morphs vides* (empty morphs) : *Problems of Morphemic Analysis*, Language xxiii, 1947, 321 et notamment 332-342. En effet ces analyses reviennent à descendre au-dessous du niveau grammatical et lexical pour rejoindre le niveau phonologique. Prenons comme exemple la façon dont Hockett § 21 analyse le verbe espagnol : pour lui il y a entre le radical et les terminaisons une *voyelle de conjugaison* : « les *á, é, et í* de *amar, beber, vivir* ; les *áb, í et í* de *amábamos, bebíamos, vivíamos* ». Ce sont ces voyelles qu'il déclare sans signification et dont il fait des « morphs vides ». Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on ne voit pas l'utilité de cette analyse. Certes elle lui permet de poser des radicaux *am, beb, viv* immuables et des terminaisons également invariables. Mais comme ses voyelles de conjugaison sont sujettes à alter-

nances, il est obligé par exemple de distinguer entre le 2^{me} *a* de *amar*, *amabamos* qui serait un morph vide, et le 2^{me} *a* de *amas* « tu aimes » qui serait un morph ordinaire signifiant « indicatif présent » parce qu'il alterne avec *e* « subjonctif » dans *ames* « que tu aimes ». On avouera qu'il est plus simple de poser, comme on l'a toujours fait, un lexème radical *ama-* dont le second *a* est sujet à alternances morphologiques (comme il arrive souvent dans les voyelles radicales du verbe) et constitue par conséquent un morphème.

Le cas inverse est plus délicat : c'est celui où deux morphèmes, ou bien un lexème et un morphème, ne sont pas formellement séparables : on comparera le cas phonologique parallèle où un son unique représente plusieurs phonèmes. Charles F. Hockett, *Problems of Morphemic Analysis*, Language xxiii, 1947, § 17, donne un excellent exemple tiré du français : *au*, *aux* « o » = *à le*, *à les* non attestés. Il est hors de doute que l'unique élément « o » représente les deux morphèmes de *à le* ou les trois morphèmes de *à les*. Tout au plus pourrait-on critiquer l'appellation de « morph porte-manteau » qu'emploie pour « o » et les cas de ce genre Charles F. Hockett.

Tous les exemples ne sont pas aussi simples : A l'accompli du verbe, dans les parlars arabes du Hōrân, le féminin est marqué à la deuxième personne du singulier par *-i* : *katabti* « tu (fém.) as écrit » en face de masculin *katabt* ; le pluriel est marqué au masculin par *-u* : *katabtu* « vous avez écrit ». Mais pour le féminin pluriel on a une terminaison *-en* : *katabten* « vous (fém.) avez écrit ». Cette terminaison *-en* n'est pas analysable : elle appartient à la fois aux deux catégories du féminin et du pluriel sans qu'il soit possible de distinguer en elle les marques respectives de ces deux catégories. On doit donc la considérer comme représentant deux morphèmes dont les formes ne peuvent être pré-cisées.

Les cas de ce genre, plus ou moins difficilement analysables, ne sont pas rares. En espagnol, il est difficile d'analyser *amo* « j'aime », *amé* « j'aimai », *amaré* « j'aimerai », *ame* « que j'aime », parce qu'outre le lexème radical, il faudrait pouvoir identifier un morphème de temps ou de mode et un morphème de 1^{re} personne singulier (qui peut d'ailleurs être zéro). — Les combinaisons dont les éléments ne sont pas formellement séparables et ne peuvent être identifiés que par analogie sont fréquentes dans les différentes langues.

* * *

Les oppositions significatives sont, dans chaque langue, extrêmement nombreuses, puisqu'en principe chaque élément formel doué de signification s'oppose à tous les autres. Le nombre de ces éléments n'étant pas en général connu d'une façon précise, il est impossible de calculer le nombre des oppositions qu'ils forment, mais ce nombre est toujours très grand.

Toutefois un classement des oppositions formelles significatives est possible comme il a été possible en phonologie, et les principes logiques utilisés dans le classement phonologique sont pour la plupart également valables pour le classement des oppositions significatives.

Comme l'a fait Troubetzkoy, j'admettrai trois principes de classement, les oppositions étant étudiées 1^o d'après leurs rapports avec tout le système des oppositions de la langue en question, 2^o d'après le rapport existant entre les termes de l'opposition, 3^o d'après l'étendue de leur pouvoir distinctif.

A. Classement des oppositions significatives d'après leurs rapports avec l'ensemble du système.

La distinction faite par Troubetzkoy entre oppositions *bilatérales* (c'est-à-dire celles dont la « base de comparaison », l'élément formel commun aux deux termes, ne se retrouve pas ailleurs dans le système) et oppositions *multilatérales* (c'est-à-dire celles dont l'élément commun aux deux termes se retrouve ailleurs dans le système) — mériterait d'être reconsidérée. Déjà A. Martinet, BSL xlii, fasc. 2, p. 27, a indiqué qu'il ne lui paraissait pas possible de considérer comme bilatérales certaines oppositions classées comme telles par Troubetzkoy : par exemple l'opposition $d \sim n$ en français : le caractère sonore de n n'étant pas pertinent, il n'y a dans ce cas d'opposition bilatérale qu'entre l'archiphonème de l'opposition $d \sim t$ d'une part et le phonème n d'autre part. Dès lors il n'y a pas non plus, ni en français, ni en allemand, de chaîne d'oppositions bilatérales $t \sim d$, $d \sim n$; le même raisonnement s'appliquerait à la chaîne allemande $x \sim k$, $k \sim g$, $g \sim \text{ɪ}$: le caractère sourd de x n'est pas pertinent parce qu'il n'y a pas dans le système consonantique allemand décrit par Troubetzkoy, *Grundzüge*, traduction, p. 74, de spirante dorsale sonore : le phonème x n'est donc dans un rapport bilatéral qu'avec l'archiphonème de l'opposition $k \sim g$; le même raisonnement est valable pour le phonème ɪ dont le caractère sonore n'est pas pertinent puisqu'il n'y a pas de phonème nasal dorsal *sourd*. En conséquence la chaîne en question n'a pas d'existence réelle. On montrerait de la même façon qu'il n'y a pas en allemand de chaîne des bilabiales (à cause de m), ni des labio-dentales (à cause de pf), ni des sifflantes (à cause de ts).

Si la théorie des chaînes d'oppositions bilatérales sur laquelle Troubetzkoy avait fondé sa représentation des systèmes phonologiques ne peut être conservée telle quelle, nous allons voir qu'elle renferme néanmoins un fondement exact.

Comment procède-t-on quand on a à classer des objets concrets, par exemple une collection de vases provenant d'une fouille archéologique ? La première démarche qui se présente à l'esprit est de les classer d'après leurs ressemblances — et c'est bien ainsi qu'on agit en fait. On peut procéder de même en phonologie : quand on a établi la liste des phonèmes existant dans la langue étudiée et quand on a déter-

miné le *contenu* de chacun d'eux, c'est-à-dire les traits pertinents dont il est la somme, rien n'est plus facile que de classer ces phonèmes d'après leurs ressemblances, c'est-à-dire d'après les traits pertinents qu'ils ont en commun. On remarque alors que les chaînes d'oppositions bilatérales qui forment les lignes verticales des schémas consonantiques de Troubetzkoy sont en réalité des classes de consonnes qui ont en commun un même trait pertinent : leur localisation. Peu importe que dans la chaîne *p b m*, l'opposition *b ~ m* ne soit pas bilatérale : les 3 consonnes ont un trait pertinent commun : leur localisation bilabiale ; elles forment à elles trois, dans le consonantisme allemand, le système partiel des bilabiales. Même chose dans la chaîne *x k g ʔ* : peu importe que les oppositions *x ~ k* et *g ~ ʔ* ne soient pas bilatérales : les 4 consonnes ont un trait pertinent commun : leur localisation palatato-dorsale, et forment à elles quatre dans le consonantisme allemand le système partiel des palatato-dorsales. Les lignes horizontales des schémas consonantiques de Troubetzkoy sont susceptibles d'une interprétation analogue. Dans son schéma du consonantisme allemand, p. 74 de la traduction, la première ligne *v, z* représente des phonèmes qui ont en commun le fait d'être *spirants*, et d'être des *douces sonores* ; les 4 consonnes de la seconde ligne : *x, f, s, ʃ* ont en commun le fait d'être *spirantes* et d'être des *fortes sourdes* ; les 5 consonnes de la troisième ligne *p, t, k, β, c* ont en commun le fait d'être *occlusives* et d'être des *fortes sourdes* ; les 3 consonnes de la quatrième ligne *b, d, g* ont en commun le fait d'être *occlusives* et celui d'être des *douces sonores* ; les 3 consonnes de la cinquième ligne ont en commun le fait d'être des *nasales*. Ces nouveaux systèmes partiels, basés sur une ou plusieurs particularités communes de mode d'articulation ou de mode de franchissement, comme dirait Troubetzkoy, recourent les systèmes partiels basés sur une localisation commune, et se recourent entre eux, constituant ainsi le système consonantique global.

On peut procéder de la même façon en ce qui concerne les termes d'oppositions significatives : rien n'empêche de les classer d'après leurs ressemblances, c'est-à-dire *d'après les éléments significatifs qu'ils ont en commun*. Il est possible par exemple de mettre ensemble tous les noms qui ont en commun le même radical (avec la même signification), ou le même affixe (avec la même signification), ou le même vocalisme (toujours à condition que la signification de ce vocalisme soit la même). C'est ainsi qu'on peut rapprocher *domin-us, domin-i, domin-o, domin-um, domin-e, domin-orum, domin-os, domin-is* qui ont en commun le radical *domin-* « maître » : cette classe de mots constituera le paradigme (de déclinaison) de *domin-*. De même il est possible de grouper tous les noms d'un parler arabe qui ont en commun le suffixe de pluriel externe *-in*, ou tous les noms d'une langue bantoue qui ont en commun le même préfixe classificateur. De même encore il est possible de grouper tous les verbes allemands ayant le vocalisme *a* d'imparfait : (*ich*) *nahm*, (*ich*) *gab*, (*ich*) *fand*, (*ich*) *lag*, (*ich*) *kannte*,

etc. (mais non pas *ich machte* car le vocalisme *a* n'y est pas indice d'imparfait). Tous ces groupements ont un grand intérêt grammatical, pourvu qu'ils reposent sur la communauté d'un élément formel réellement doué de la même signification : c'est ainsi qu'il ne servirait à rien de grouper ensemble en français *verrue, vertu, vermine, verrerie, vergogne, verdure*, car l'élément formel commun *ver-* n'y a aucune signification commune. Cette réserve faite les groupements en question peuvent jouer dans la grammaire formelle le même rôle que les chaînes d'oppositions bilatérales dans la phonologie de Troubetzkoy.

Par contre il est possible d'utiliser telle quelle la distinction essentielle faite entre *oppositions proportionnelles* et *oppositions isolées*. Il n'est pas exagéré de dire qu'elle est le fondement de la grammaire : c'est grâce à elle qu'il est possible de tracer une limite nette entre grammaire et lexique. Elle se confond avec le principe de symétrie des faits de langue, qui permet au sujet parlant de les retenir et de les employer facilement.

Définition 6 : *On appellera opposition proportionnelle toute opposition significative telle que le rapport formel et sémantique existant entre ses termes se retrouve entre les termes d'au moins une autre opposition significative de la même langue. Les oppositions non proportionnelles seront dites « isolées ».*

Examinons quelques exemples : soit l'opposition allemande *Mann* « homme, mari » — *Männer* « hommes, maris » ; elle est proportionnelle parce que le même rapport existe entre les signifiants et les signifiés des deux termes des oppositions *Land* « pays » — *Länder* « pays, pluriel », *Rand* « bord » — *Ränder* « bords », *Wald* « forêt » — *Wälder* « forêts ». Si l'on admet la proportionnalité des oppositions phonologiques allemandes *a - ä, o - ö, u - ü*, rien n'empêche de relier cette série d'oppositions significatives proportionnelles aux deux suivantes, également proportionnelles : *Dorn* « épine » — *Dörner* « épines », *Gott* « dieu » — *Götter* « dieux », *Ort* « lieu » — *Örter* « lieux », *Irrtum* « erreur » — *Irrtümer* « erreurs », *Vormund* « tuteur » — *Vormünder* « tuteurs », *Wurm* « ver » — *Würmer* « vers ».

De même dans le parler arabe d'Alep, on peut considérer comme proportionnelles les oppositions suivantes : *dūr* « tourne-toi » — *dīr* « fais tourner », *dūm* « dure » — *dīm* « fais durer », *'ūm* « lève-toi » — *'īm* « fais lever ».

De même encore en français sont proportionnelles les deux oppositions *nous disons* — *vous dites* et *nous faisons* — *vous faites*. J'ai choisi ce dernier exemple parce qu'il constitue une proportion minima, réduite à deux oppositions.

Je propose comme Postulat 2 : *Seules les oppositions grammaticales sont proportionnelles, les oppositions de vocabulaire étant isolées*. En effet la grammaire est l'étude de tout ce qui dans la langue organisé, et cette organisation est basée sur des séries symétriques qui sont les séries d'oppositions proportionnelles. Par contre le vocabulaire est cons-

tité par des oppositions isolées ; quand ces oppositions deviennent d'une façon ou d'une autre proportionnelles, elles entrent dans la grammaire, par exemple par le chapitre de la dérivation ; au contraire quand une opposition grammaticale cesse d'être proportionnelle et devient isolée, elle perd du même coup son caractère grammatical et n'est plus qu'un fait de vocabulaire, même si elle rentre dans une grande catégorie de la langue. C'est ainsi qu'en français *sec* — *sèche* forment une opposition isolée, qui sera considérée comme lexicale, au même titre que *coq* — *poule* ; bien que ces deux oppositions rentrent dans la grande catégorie du genre, elles n'en restent pas moins lexicales dans la mesure où les rapports de leurs signifiants restent isolés. — On a ainsi grâce à cette notion d'oppositions proportionnelles un procédé commode pour tracer une délimitation nette entre le domaine de la grammaire et celui du lexique.

B. Classement des oppositions significatives d'après le rapport existant entre les termes de l'opposition.

On sait que Troubetzkoy classait à ce point de vue les oppositions phonologiques en privatives, graduelles et équipollentes. La première et la dernière de ces classes se retrouvent facilement dans les oppositions significatives :

Définition 7 : *On appellera privative toute opposition significative dans laquelle le signifiant d'un des termes est caractérisé par la présence d'un élément significatif (ou marque formelle) qui manque au signifiant de l'autre.*

Par exemple en français à l'impératif l'opposition *mange* — *mangeons* est une opposition privative : le terme *mange* est le terme non marqué car il n'a aucun indice de personne ou de nombre, tandis que *mange-ons*, avec l'indice de 1^{re} personne du pluriel *-ons* est le terme marqué.

En grec, dans un verbe comme *λείπω* « je laisse », les formes personnelles sans augment de l'aoriste : impératif *λίπε*, subjonctif *λίπω* optatif *λίπομι* forment des oppositions privatives avec les personnes correspondantes du présent : *λείπε*, *λείπω*, *λείπομι*, celles-ci étant marquées par le vocalisme radical *-ε-* tandis que les formes d'aoriste sont des formes non marquées.

En arabe, les rapports de la racine aux différents schèmes nominaux et verbaux qui en sont tirés sont des rapports d'oppositions privatives dont les racines réduites à quelques consonnes sont les termes non marqués tandis que les schèmes avec leurs vocalismes particuliers et le cas échéant avec leurs affixes en sont les termes marqués. C'est ainsi par exemple que la racine *byd* constitue le lexème « blanc », terme non marqué, duquel on tire en ajoutant le préfixe et les voyelles du schème *'afeal*, l'adjectif masculin singulier de couleur *'abyad* « blanc » terme marqué.

Quoiqu'en principe la marque d'une opposition privative soit *positive* et consiste en quelque chose qu'on *ajoute* au terme non-marqué, il peut se rencontrer des cas où l'on rendra mieux compte des faits en la considérant comme *négative*, comme quelque chose qu'on *retranche* du terme non marqué. C'est ainsi qu'en français le masculin et le féminin des adjectifs forment souvent des oppositions privatives : *rond* — *ronde*, *oblong* — *oblongue*, *droit* — *droite*, *gris* — *grise*, *lourd* — *lourde*, *gros* — *grosse*. Mais quel est le terme non marqué ? Si l'on admet que c'est le masculin, on dira que le féminin, terme marqué, est formé par l'addition au masculin d'une consonne qui sera la marque. Mais cette marque sera susceptible de varier d'une paire à l'autre : dans les six paires ci-dessus on aura cinq marques différentes : *-d*, *-g*, *-t*, *-z*, *-s*. Aussi il est tentant d'adopter l'interprétation inverse, de dire que le féminin est le terme non marqué, que le masculin en est tiré par suppression de la dernière consonne, autrement dit que la marque est négative. Cette interprétation, beaucoup plus simple, a été adoptée par les linguistes américains : L. Bloomfield, *Language*, 217 ; Charles F. Hockett, *Problems of Morphemic Analysis*, *Language*, xxiii, 1947, 323 ; Robert A. Hall, *French*, *Language Monograph* n° 24, 2.12. Dans un cas de ce genre, la statistique permettrait sans doute de trancher la question. Si l'on admet la valeur générale de la loi statistique de Zipf (corrigée par Troubetzkoy pour la phonologie) : « dans une opposition privative, le terme non marqué est beaucoup plus fréquent que le terme marqué », il faudrait rechercher, en dépouillant des textes français étendus, quel est le rapport de fréquence entre adjectifs masculins et féminins : si les adjectifs féminins sont de beaucoup les plus nombreux, les linguistes américains ont raison : le féminin est non marqué et le masculin marqué négativement. Si au contraire les adjectifs masculins sont les plus nombreux on fera bien de s'en tenir à l'interprétation habituelle et de considérer le féminin comme marqué, malgré les difficultés de formulation.

Un exemple plus démonstratif est fourni par la déclinaison russe, au génitif pluriel : beaucoup de noms féminins en *-a* ou de neutres en *-o* ont un génitif pluriel à désinence zéro : *róza* « rose », gén. plur. *roz* ; *púl'a* « balle de fusil », gén. plur. *pul'* ; *slóvo* « mot », gén. plur. *slov*. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de considérer le génitif pluriel comme non marqué : une statistique montrerait sans doute qu'il est bien moins fréquent que le nominatif-accusatif pluriel *rózy*, *púl'i*, *slóva*. On considérera donc que le nominatif-accusatif pluriel est non-marqué et que le génitif pluriel a une marque négative.

Quoi qu'il en soit de ces questions délicates, la définition de la marque doit rester purement formelle, sur le plan du signifiant. On repoussera, comme contraire à la méthode, toute définition sémantique dans laquelle la marque serait cherchée sur le plan du signifié. Naturellement la marque formelle se reflète dans le signifié : celui-ci est un « contenu » (pour reprendre l'expression de Hjelmslev) qui épouse la

forme de son contenant : le signifiant. Les rapports formels conditionnent dans une large mesure les rapports de signification. Aucune analyse sémantique ou logique du signifié ne peut prévaloir sur l'analyse formelle du signifiant et de ses rapports avec les autres signifiants. Par exemple il est bien vrai que, quant au sens, la première personne du pluriel n'est pas le pluriel de la première personne du singulier : « nous mangeons » ne veut pas dire « plusieurs moi mangent » ou « je mange plusieurs fois », mais « vous et moi, eux et moi mangeons » — et cependant en arabe maghrébin *nâklu* « nous mangeons » est bien *nâkol* + *u*, c'est à dire le pluriel de *nâkol* « je mange » ; on en conclura donc, bon gré mal gré, que pour les sujets parlant arabe maghrébin la première personne du pluriel est bien conçue comme le pluriel de la première personne du singulier, au même titre que *tâklu* « vous mangez » est le pluriel de *tâkol* « tu manges ».

De même, les notions de « mâle » et de « femelle » sont physiologiquement équipollentes ; effectivement en français on a les paires de mots tout à fait différents, formellement équipollents : « homme » ~ « femme », « étalon » ~ « jument », « taureau » ~ « vache », « bélier » ~ « brebis », « bouc » ~ « chèvre », « coq » ~ « poule », « jars » ~ « oie ». Mais même parmi les noms d'animaux domestiques, on a aussi des paires formellement privatives : « âne » ~ « ânesse », « chat » ~ « chatte », « chien » ~ « chienne », dans lesquelles la forme du féminin est la forme du masculin + une terminaison — ce qui doit correspondre à une façon particulière d'envisager le féminin.

Les oppositions privatives sont les plus simples et les plus claires de toutes, du fait qu'une seule marque suffit à différencier les deux termes, alors qu'il en faut deux dans les oppositions équipollentes (dont il va être question) : elles présentent donc l'avantage de faire l'économie d'une marque¹. Aussi une des grandes tendances de l'évolution des langues semble être celle qui consiste à remplacer par des oppositions privatives les oppositions équipollentes les moins fréquemment employées. C'est ce qui explique, par exemple, dans les langues germaniques, le développement de la conjugaison faible.

Naturellement il y a, quant au rapport entre les deux termes, d'autres types que celui des oppositions privatives. Il est difficile d'admettre l'opinion attribuée par Hans Vogt, *L'étude des systèmes de cas*, TCLC, V, 1949, 113, aux phonologues de l'Ecole de Prague, tout à fait à tort, je crois : « Dans une opposition à deux termes, ceux-ci ne s'opposent pas comme contraires ou contradictoires, caractérisés chacun d'une façon positive. Il y a toujours opposition entre un terme marqué et un terme non marqué ». Cette définition ne vaut que pour les oppositions privatives ; elle ne s'applique, ni à ce que Troubetzkoy appelle les oppositions *graduelles* (qui ne paraissent pas avoir de cor-

¹ Remarque faite verbalement par J. Tubiana.

respondants significatifs), ni à ce qu'il appelle les *oppositions équipollentes*, que je définis ainsi :

Définition 8 : *On appellera opposition équipollente toute opposition significative dont les signifiants des deux termes sont équivalents, c'est-à-dire caractérisés tous deux d'une façon positive, et ne comportent ni l'absence, ni la présence d'une marque formelle.*

Les oppositions de ce type sont naturellement les plus nombreuses. Parmi elles on remarquera toutes les oppositions comportant une alternance radicale dont un des deux termes ne peut être considéré comme zéro : par exemple en anglais les oppositions *foot* « pied » — *feet* « pieds », *goose* « oie » — *geese* « oies », *tooth* « dent » — *teeth* « dents » sont des oppositions équipollentes (et de plus constituent une série d'oppositions proportionnelles). De même en allemand les oppositions *sie bergen* « ils mettent en sûreté » — *sie borgen* « ils mirent en sûreté », *sie brechen* « ils brisent » — *sie brachen* « ils brisèrent », *sie nehmen* « ils prennent » — *sie nahmen* « ils prirent », etc., sont des oppositions équipollentes formant une série proportionnelle.

Une des raisons les plus sérieuses pour lesquelles *men, feet, etc.*, ne peuvent entrer dans un morphème /-əz, -s, -z/ signifiant « pluriel », ni *took, found, etc.* dans un morphème /-əd, -t, -d/ signifiant « passé » (malgré Z. S. Harris, *Morpheme Alternants*, § 2.2) est que ces morphèmes sont des marques d'oppositions privatives, tandis que *men, feet, took, found* sont des termes d'oppositions équipollentes.

C. *Classement des oppositions d'après l'étendue de leur valeur différenciative.*

Comme en phonologie, il est possible de classer les oppositions significatives en oppositions *constantes* et en oppositions *supprimables* ou *neutralisables*.

Définition 9 : *On appellera constantes les oppositions de signifiés qui, d'une façon ou d'une autre, ont toujours des signifiants différents.*

C'est ainsi qu'en français, dans le verbe, l'opposition de la première personne singulier et de la première personne pluriel est une opposition constante, car dans tous les verbes, à tous les temps et à tous les modes, ces deux personnes sont toujours différentes dans leur forme : *je mange* — *nous mangeons*, *je mangeais* — *nous mangions*, *je mangerai* — *nous mangerons*, *que je mange* — *que nous mangions*, etc.

De même en arabe l'opposition de l'accompli et de l'inaccompli est une opposition constante : les deux aspects sont toujours différents dans leur forme : par exemple à Alep *katab* « il a écrit » — *böktob* « il écrit ou écrira », *wušel* « il est arrivé » — *böšal* « il arrive ou il arrivera », *šaf* « il a vu » — *bišuf* « il voit ou il verra », *rama* « il a lancé » — *börmi* « il lance ou lancera », et malgré l'identité du radical *tsallam* « il a pris livraison de » — *bötsallam* « il prend ou prendra livraison de », etc.

Définition 10 : *Par contre on appellera supprimables ou neutralisables les oppositions de signifiés qui n'ont pas toujours des signifiants différents, de sorte que les deux termes peuvent être parfois identiques au point de vue formel.*

Par exemple en français l'opposition de la troisième personne singulier et de la troisième personne pluriel à l'indicatif présent du verbe est marquée formellement dans *il finit — ils finissent, il sent — ils sentent, il prend — ils prennent, il va — ils vont, il est — ils sont, etc.*, mais elle ne l'est pas dans *il mange — ils mangent, il voit — ils voient, il meurt — ils meurent, il court — ils courent, etc.*

En berbère l'opposition de l'aoriste et du prétérit est dans certains verbes fortement marquée : du verbe « puiser de l'eau » *yagəm — yugəm*, du verbe « se revêtir de » *yəls — ɨlsa*, du verbe « vaincre » *irnu — irna*, du verbe « rêver » *ihargət — ihurgət*, etc. Par contre elle ne l'est pas du tout dans beaucoup de verbes : du verbe « prêter » *irdəl — irdəl*, du verbe « être accroupi » *igən — igən*, du verbe « tendre » *izzəl — izzəl*, du verbe « tondre » *ilas — ilas*, etc. (voir A. Basset et A. Picard, *Éléments de grammaire berbère* (Kabylie - Irjen), chap. X, XI, XII, XIII, XIV).

En hébreu biblique une opposition lexicale *zakar* « il s'est souvenu » — *zakar* « mâle », bien marquée dans le contexte, est supprimée à la pause où l'on a *zakar* pour les deux mots.

Y a-t-il lieu de faire des restrictions sur les possibilités de neutralisation ou de suppression des oppositions ? Troubetzkoy dans ses *Grundzüge* avait posé que seules les oppositions bilatérales étaient neutralisables. Comme je n'ai pas gardé dans l'étude des oppositions significatives la distinction entre oppositions bilatérales et multilatérales, il n'est pas possible de l'introduire ici. Toutefois il n'est pas douteux que seules sont supprimables les oppositions où les deux signifiants sont très semblables : cela est évident pour *zakar* et *zakar* ; on ne peut pas dire que ce que ces deux mots ont en commun n'est propre qu'à eux deux, mais il est difficile qu'ils soient plus semblables qu'ils ne le sont. De même l'opposition de la troisième personne singulier et de la troisième personne pluriel à l'indicatif présent du verbe français est supprimable parce que les deux personnes sont très semblables : les cas comme *il est — ils sont, il a — ils ont, il va — ils vont* sont rares ; souvent le singulier ne se distingue du pluriel que par la perte de la dernière consonne de celui-ci : *il finit — ils finissent* : il suffira que cette dernière consonne se maintienne au singulier pour que l'opposition soit supprimée. Ici encore c'est la quasi-identité des deux signifiants qui permet dans certains cas la neutralisation.

Y a-t-il lieu de parler d'« archimorphème » ou d'« archilexème » dans le sens où Troubetzkoy entend le terme « archiphonème », à savoir « l'ensemble de ce qui est commun aux deux termes » ? Rien ne l'empêche en général. On peut dire par exemple que *zakar* est l'archilexème de l'opposition *zakar — zakar* et remarquer qu'il est identique

à un des termes de l'opposition. Par contre dans l'opposition hébraïque *zāqān* « barbe » — *zāqen* « vieux », qui est neutralisée en *zēqan* à l'état construit, c'est-à-dire en liaison étroite avec le mot qui suit, on ne voit pas en quoi la forme qui apparaît dans la position de neutralisation est l'élément commun aux deux termes de l'opposition, qui serait plutôt *dqz-n*. Il serait donc risqué de parler ici d'« archilèxème ».

Tout cela ne mène pas bien loin. Il est plus important d'examiner les conditions dans lesquelles se produit la neutralisation. Les exemples hébraïques ci-dessus sont des neutralisations *conditionnées par la syntaxe* : position en fin de phrase, liaison étroite avec un mot qui suit ; au contraire les exemples français et berbères déjà cités sont des neutralisations *conditionnées par le lexique* : dans tels et tels verbes français la troisième personne du pluriel n'est pas distinguée, au présent de l'indicatif, de la troisième personne singulier ; dans telles et telles racines berbères prétérit et aoriste sont confondus. Il y a des cas où la neutralisation est *morphologiquement conditionnée*, car elle apparaît au voisinage de tel et tel morphème : par exemple dans les verbes français les troisièmes personnes singulier et pluriel sont confondues après les morphèmes d'imparfait et de conditionnel.

* * *

La notion de « corrélation » qui rend de grands services en phonologie peut être aussi très utile dans le reste de la linguistique. Je propose donc la définition suivante :

Définition 11 : *On appellera corrélation toute série d'oppositions privatives, proportionnelles entre elles.*

Par exemple la *corrélation de pluriel* à la deuxième personne de l'impératif français :

mange	cours	saute	souris	tue	voue,
mangez	courez	sautez	souriez	tuez	vouez

etc. dont la marque de corrélation est *-ez*.

La *corrélation d'imparfait* dans le verbe allemand :

ich lobe « j'approuve »	ich liebe « j'aime »	ich baue « je bâtis »
ich lobte « j'approuvai »	ich liebte « j'aimai »	ich baute « je bâtis »
ich reise « je voyage »		
ich reiste « je voyageai »		

, etc., dont la marque de corrélation est *-t-*.

La *corrélation de pluriel nominal* en espagnol :

cielo « ciel »	carta « lettre »	padre « père »
cielos « cieux »	cartas « lettres »	padres « pères »

etc. dont la marque de corrélation est *-s* « pluriel ».

La corrélation d'adjectif de couleur ou de particularité physique masculin singulier en arabe :

byd rac. « blanc » = $\frac{\text{hmr rac. « rouge »}}{\text{'ahmar- « rouge »}}$ = $\frac{\text{swd rac. « noir »}}{\text{'aswad- « noir »}}$
 'abyad- « blanc » = 'ahmar- « rouge » = 'aswad- « noir »
 etc. dont la marque de corrélation est le schème 'aCCaC.

On rencontre plusieurs cas qui font difficulté :

1° On peut avoir devant la marque de corrélation une variante combinatoire du terme non-marqué, variante différente de celle qui fonctionne isolément comme terme non-marqué. C'est ainsi que nous avons en français à l'impératif des oppositions comme *bois* — *buvez*, *sens* — *sentez*, *meurs* — *mourez*, *viens* — *venez*, *prends* — *prenez*, *lis* — *lisez*, dans lesquelles « *büv-*, *sât-*, *mur-*, *vən-*, *prən-*, *liz-* » sont vis-à-vis de « *bwa*, *sā*, *moer*, *vyč*, *prā*, *li* » dans un rapport de variantes combinatoires des mêmes lexèmes, « *büv*, *sāt-* », etc. apparaissant normalement devant suffixe à voyelle initiale, tandis que « *bwa*, *sā* », sont des formes libres. — Il semble donc que dans ces conditions rien ne s'oppose à ce que $\frac{\text{bois, sens}}{\text{buvez sentez}}$, etc. soient inclus dans la corrélation de pluriel de l'impératif deuxième personne. De même en hébreu rien n'empêche d'inclure l'opposition *ēr* — *ērīm* (où *ēr-* est une variante combinatoire de *ēr* devant *-īm*) dans la corrélation de pluriel nominal masculin.

2° On peut rencontrer dans certains termes marqués une forme différente de la marque qu'on peut qualifier de variante combinatoire de celle-ci, phoniquement conditionnée. Ainsi en espagnol les mots terminés au singulier par une consonne ont une marque de pluriel *-es* (au lieu de *-s* qu'on trouve après les noms terminés par une voyelle) : il me semble évident que les deux marques sont dans un rapport de variantes combinatoires phoniquement conditionnées et peuvent former une seule corrélation de pluriel nominal. — On peut dire la même chose des différentes variantes anglaises du suffixe de prétérit et du suffixe de pluriel nominal que Z. S. Harris représente par */-əz*, *-s*, *-z/* et par */-əd*, *-t*, *-d/*. Il s'agit uniquement de variantes combinatoires de la marque, et malgré ces menues différences on peut poser une seule corrélation de prétérit à suffixe dental et une seule corrélation de pluriel nominal à suffixe sifflant. Mais il n'est pas possible d'étendre cette façon de faire aux cas où les formes de la marque sont trop différentes entre elles : on refusera d'inclure dans une telle corrélation de pluriel nominal anglais une opposition privative comme *ox* « *bœufs* » — *oxen* « *bœufs* » car sa marque ne peut pas rentrer dans la formule donnée ci-dessus : */-əz*, *-s*, *-z/*.

3° Les deux difficultés précédentes : variante du terme non marqué et variante de la marque peuvent se combiner. L'exemple anglais donné par Z. S. Harris, *Morphème Alternants* § 1.2 est de ce type :

knife /najf/ « couteau » — *knives* /najvz/ « couteaux » : devant la variante de la marque on a une variante /najv/ du terme non marqué /najf/. Cela non plus ne doit pas empêcher de poser une seule corrélation de pluriel nominal à suffixe sifflant. — En général on peut dire que la modification de forme que le terme non marqué subit devant la marque n'est à incorporer à celle-ci que dans les cas où cette modification pourrait avoir à elle seule une signification, comme dans le cas des pluriels allemands examinés ci-dessus : *Wald* — *Wälder*. Mais on doutera que dans ce cas l'opposition reste privative et qu'on puisse encore parler de corrélation, car il s'ajoute à la marque un trait non additif.

La notion de corrélation formelle conduit-elle à celle de catégorie grammaticale ? Il serait imprudent d'aller jusque-là, car une catégorie grammaticale a rarement une marque formelle unique. D'ordinaire elle est formée de plusieurs séries d'oppositions proportionnelles, dont les unes sont privatives et forment une ou plusieurs corrélations et dont les autres sont équipollentes : l'ensemble est en distribution complémentaire parfaite ou approchée. Un bon exemple est fourni par la catégorie de pluriel nominal en allemand ; elle comporte six séries d'oppositions proportionnelles :

1^o Une corrélation à marque *-en* (avec variante *-n* après *-e*, *-el* *-er*) :
Frau « femme » = Blume « fleur » = Mensch « être humain »
Frauen « femmes » = Blumen « fleurs » = Menschen « êtres humains »
Knabe « garçon » = Staat « état » = Ohr « oreille » etc.
Knaben « garçons » = Staaten « états » = Ohren « oreilles »

2^o Une corrélation à marque *-er* :
Geist « esprit » = Leib « corps »
Geister « esprits » = Leiber « corps »
Bild « image » = Feld « champ » = Glied « membre »
Bilder « images » = Felder « champs » = Glieder « membres »
Kleid « vêtement », etc.
Kleider « vêtements »

3^o Une corrélation à marque *-e* :
Tag « jour » = Jahr « année »
Tage « jours » = Jahre « années »
Trübsal « détresse » = Dolch « poignard » = Hund « chien » etc.
Trübsale « détresses » = Dolche « poignards » = Hunde « chiens »

4^o Une série proportionnelle dont les seconds termes sont caractérisés par l'inflexion de la voyelle radicale et le suffixe *-er* :
Mann « homme » = Band « ruban » = Gott « dieu »
Männer « hommes » = Bänder « rubans » = Götter « dieux »
Dorf « village » = Huhn « poule » = Wurm « ver » etc.
Dörfer « villages » = Hühner « poules » = Würmer « vers »

5° Une série proportionnelle dont les seconds termes sont caractérisés par l'inflexion de la voyelle radicale et le suffixe *-e* :

Hand « main »	=	Nuss « noix »	=	Sohn « fils »	=
Hände « mains »	=	Nüsse « noix »	=	Söhne « fils »	=
Floss « radeau »					
Flösse « radeaux »	, etc.				

6° Une série proportionnelle dont les seconds termes sont caractérisés par l'inflexion seule :

Mutter « mère »	=	Tochter « fille »	=
Mütter « mères »	=	Töchter « filles »	=
Garten « jardin »	=	Vogel « oiseau »	=
Gärten « jardins »	=	Vögel « oiseaux »	=
Bruder « frère »	=	Brüder « frères »	=
Kloster « couvent »			
Klöster « couvents »	, etc.		

7° Enfin un certain nombre de mots en *-e*, *-el*, *-er*, *-en*, *-ein* ont un pluriel formellement identique au singulier : seul le contexte indique qu'il s'agit d'un pluriel.

Ces sept types de pluriel sont en « distribution complémentaire » ; en principe, chaque substantif n'en a qu'un seul ; quand il en a plusieurs, chacun est d'ordinaire affecté d'un sens différent et ils se partagent les sens du singulier.

On voit par cet exemple qu'une catégorie grammaticale clairement définie sur le plan du signifié, et dont l'unité sur ce plan est certaine, peut n'avoir aucune unité sur le plan du signifiant et se résoudre formellement en un certain nombre de corrélations, de séries d'oppositions proportionnelles, d'oppositions isolées et d'oppositions zéro. Ce fait peut paraître troublant au premier abord, et faire penser que la grammaire formelle n'épuise pas toutes les tâches de la grammaire. Mais c'est sans doute que le problème est mal posé. Ce que nous appelons *catégories grammaticales*, les linguistes américains les appellent *classes de distribution*, et rejoignent ainsi le point de vue formel par le biais des rapports syntagmatiques. Examinons par exemple la catégorie du genre dans les adjectifs français : beaucoup d'adjectifs ont une forme *féminine* caractérisée par la *présence* d'une consonne radicale et une forme *masculine* caractérisée par l'*absence* de cette même consonne : « le pied long » ~ « la main longue », le pied grand » ~ « la main grande », « le pied mignon » ~ « la main mignonne », etc. Cette série d'oppositions peut être considérée à la rigueur comme proportionnelle. Mais que dira-t-on de l'opposition isolée : « le pied sec » ~ « la main sèche » ? C'est ici que les rapports syntagmatiques entrent en jeu : « sec » sera considéré comme masculin parce qu'il peut se rapporter à un substantif masculin, et commuter avec les adjectifs masculins « long », « grand », « mignon » — et « sèche » sera considéré comme féminin pour des raisons analogues. De même dans « le dahlia jaune » l'adjectif

« jaune » est à considérer comme masculin, mais comme féminin dans « la pensée jaune », et cela malgré l'opposition formelle zéro entre les deux adjectifs. En somme corrélations et séries d'oppositions proportionnelles fournissent des *points de départ* qui permettent d'interpréter grammaticalement, sur le plan syntagmatique, c'est-à-dire toujours sur le plan formel, celui du signifiant, les oppositions isolées et les oppositions zéro qui ont la même distribution que les oppositions grammaticales en question. C'est cette unité de distribution qui fait l'unité de la catégorie sur le plan formel.

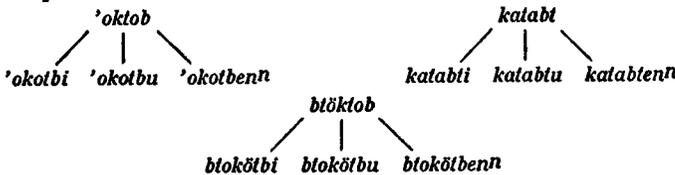
Les corrélations d'oppositions significatives, comme les corrélations phonologiques, peuvent se grouper en *faisceaux* : il suffit pour cela qu'un terme d'une corrélation formelle soit également terme d'une ou plusieurs autres corrélations.

Examinons d'abord un faisceau formé par deux corrélations. Prenons par exemple, dans le parler arabe de Damas, les corrélations de féminin et de pluriel à la deuxième personne de l'impératif, de l'accompli et de l'inaccompli. Le terme commun est le terme non marqué des deux corrélations, à savoir la forme du masculin singulier.



On a donc là un faisceau à trois termes dont l'extension à travers le système verbal est considérable.

Dans des parlers arabes comme ceux des paysans hōranais les mêmes corrélations aux mêmes personnes des mêmes aspects se présentent tout différemment, du fait de l'existence d'une forme inanalysable de *féminin pluriel*, en rapport d'opposition *equipollente* avec les deux autres termes marqués : féminin singulier et masculin pluriel : C'est seulement avec le masculin singulier qu'elle est en rapport d'opposition privative. On doit donc poser non plus deux, mais trois corrélations : celle de féminin singulier, celle de masculin pluriel, et celle de féminin pluriel, la forme du masculin singulier étant le terme commun non marqué des trois corrélations :

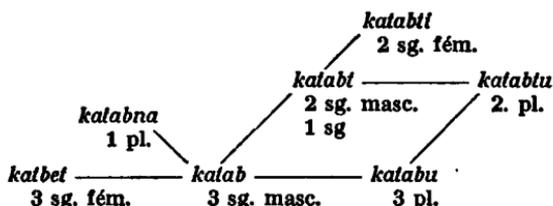


Il se produit donc un faisceau de 4 termes dont l'extension à travers le système verbal n'est pas moindre que celle du faisceau précédent. On voit que dans les faisceaux de ce genre il importe de considérer attentivement la nature des rapports qu'ont entre eux les différents termes.

On a dans les quelques définitions et postulats indiqués ci-dessus un moyen commode de classer la plupart des faits de grammaire et de lexicque, en les envisageant d'abord par le côté du signifiant. En précisant ainsi les principaux rapports qu'un signifiant entretient avec un autre signifiant, en recherchant les séries d'oppositions proportionnelles, et les oppositions privatives, on voit apparaître les traits essentiels de la *structure* du système. Ce terme de structure, qui est à la mode, ne doit pas être pris dans un sens vague et indéterminé, mais dans sa signification la plus concrète : à savoir *le plan selon lequel la langue est construite*. Malheureusement ce plan n'est pas en général représentable graphiquement dans son ensemble, car il suppose presque toujours plus de trois dimensions. Mais on peut en esquisser séparément les diverses parties.

A titre d'exemple, essayons de représenter le système partiel de la flexion verbale dans le parler arabe d'Alep :

On peut d'abord tracer le système flexionnel de l'accompli. *Il est entièrement constitué par des oppositions privatives* dont le principal terme non-marqué est la troisième personne singulier masculin ; on remarquera d'autre part les quatre oppositions privatives proportionnelles : *katab* « il a écrit » : *katabt* « tu as écrit » = *katabu* « ils ont écrit » : *katabtu* « vous avez écrit » dont la marque est *-t* « deuxième personne » et *katab* « il a écrit » : *katabu* « ils ont écrit » = *katabt* « tu as écrit » : *katabtu* « vous avez écrit » dont la marque est *-u* « pluriel verbal ». On représentera au mieux ces oppositions en plaçant les quatre termes aux quatre sommets d'un parallélogramme. Les formes des autres personnes se placent sans difficulté ; on admettra que *katbet* « elle a écrit » est en rapport d'opposition privative avec *katab* « il a écrit », *katb-* étant une variante combinatoire morphologiquement conditionnée de *katab* devant la marque *-et* « troisième personne singulier féminin » ; l'opposition sémantique de la première et de la deuxième personne singulier, n'ayant pas d'expression formelle, ne sera pas indiquée. On aboutira au schéma suivant, qui n'est qu'un paradigme « organisé » :



Toutes les oppositions privatives (représentées sur ce schéma par un trait plein) sont en outre proportionnelles, car des milliers de verbes se conjuguent de cette façon.

Des centaines de systèmes partiels, tous parallèles à celui-ci, constituent l'ensemble du système de la flexion verbale du dialecte en question.

On voit par cet exemple comment en mettant en évidence les oppositions privatives et les oppositions proportionnelles, on peut représenter d'une façon assez claire telle ou telle portion de la structure de la langue. Les faits de syntaxe eux-mêmes peuvent être étudiés de cette manière : si l'on envisage plusieurs syntagmes comparables, c'est-à-dire ayant des éléments communs, il peut y avoir entre ces syntagmes, considérés chacun comme un terme, des oppositions intéressantes. Par exemple la phrase allemande : *der Schüler schrieb seine Aufgabe* est en rapport d'opposition équipollente avec la suivante : *schrieb der Schüler seine Aufgabe ?* mais cette opposition est proportionnelle à beaucoup d'autres du même type qui ont comme elle la valeur grammaticale : « énonciatif » — « interrogatif ». En arabe au contraire *ḍaraba Muḥammadun Zaydan* est énonciatif : « Muḥammad a frappé Zayd », tandis que *'a-ḍaraba Muḥammadun Zaydan* « Est-ce que Muḥammad a frappé Zayd ? » est interrogatif, mais ici l'opposition des deux phrases est à la fois privative et proportionnelle. Autrement dit, étant donné ce qui a été dit ci-dessus sur le caractère plus simple et plus clair des oppositions privatives, l'expression de l'interrogation est meilleure en arabe qu'en allemand. C'est, je pense, la raison pour laquelle en français « Est-ce que tu viens ? » tend à supplanter « Viens-tu ? ».

On voit par ce dernier exemple que la plupart des problèmes de grammaire peuvent être traités par la méthode des oppositions. Celle-ci est une méthode générale de classement formel. C'est par hasard qu'elle a été appliquée pour la première fois aux sons du langage. Elle permet d'étudier d'une façon plus approfondie une partie quelconque de la langue — de même que bien d'autres problèmes concrets.

Ste Geneviève des Bois, août 1950 — juin 1951.

Jean CANTINEAU

Agencement et ambiguïté en phonologie

L'ouvrage fondamental mais malheureusement posthume de N. S. Troubetzkoy comporte une lacune d'importance secondaire, qu'un bref exposé pourra peut-être combler. Il manque à l'étude des oppositions phonologiques qui constitue les *Principes de Phonologie*¹ la prise en considération de faits qui cependant, pas plus que la notion de phonème d'ailleurs, n'étaient inconnus des prédécesseurs de Troubetzkoy.

On ne se méprendra pas sur l'importance de l'agencement dans l'élaboration de toute théorie linguistique, mais on s'efforcera de préciser la place plus réduite qu'il tient dans la phonologie. D'une part certains systèmes phonologiques n'en font point usage, ou le confinent dans des emplois stylistiques (argots, langages secrets) ; d'autre part, on craint qu'il ne soit vain de vouloir baser une phonologie sur des faits d'agencement, on pense que l'étude de l'agencement ne peut que suivre et compléter l'étude phonologique basée sur l'inventaire des phonèmes et la description des oppositions, et qu'il est d'autant plus hors de question qu'elle la précède qu'elle est conditionnée par l'identification préalable des phonèmes.

On a cru pouvoir ne pas disjoindre certaines considérations corrélatives, qui conduisent entre autres à préciser la notion d'ambiguïté.

La difficulté qu'il y a à définir le phonème ne vient pas de sa valeur fonctionnelle — puisque déjà en 1926 un des postulats de L. Bloomfield posait *phoneme = distinctive sound*² ; mieux encore, dans un ouvrage de vulgarisation comme les *Instructions d'enquête linguistique* destinées aux voyageurs par l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris, M. Marcel Cohen écrivait³ dès 1928 que ce sont « les sons significatifs du langage » que « les linguistes appellent des *phonèmes* ». La difficulté réelle vient de la délimitation de ce son significatif, de l'étendue à lui accorder. Mais c'est une difficulté plus théorique que pratique, et on arrive facilement à se mettre d'accord empiriquement sur ce qui doit être considéré comme un phonème dans une langue donnée.

¹ Nous nous référerons à la traduction française de M. J. Cantineau, Paris, 1949.

² *Language II*, 1926, p. 157 : « 16. Def. A minimum same of vocal feature is a *phoneme* or *distinctive sound*. »

³ P. 23.

Une fois établie la définition du phonème comme élément phonique servant à distinguer des signifiants, la préoccupation immédiate des phonologues a été de dresser la liste de ces éléments phoniques. La méthode employée est celle qui consiste à rapprocher certains types de signifiants dans des conditions telles que, de leur opposition, un phonème puisse être identifié. C'est cette opération qu'après M. Hjelmslev, M. Martinet a appelée la *commutation*. Par exemple, en français, l'opposition *marin/matin* ou mieux encore, *marin/malin*.

Rares sont les cas où une série de signifiants permet de dégager une série phonologique complète. Cependant nous avons en français une série d'oppositions qui permet d'identifier toutes les labiales du système :

<i>Pain</i> (<i>pin</i>)	<i>Faim</i> (<i>fin</i>)	
<i>Bain</i>	<i>Vin</i>	<i>Main</i>

Dans ces oppositions les signifiants rapprochés possèdent en commun *la totalité moins un* des phonèmes qui les composent et les phonèmes qui les différencient sont identifiés par leur opposition même. Un autre type d'opposition est celui où tel phonème différenciatif ne s'oppose pas à un autre phonème, mais à sa propre absence. Tels sont les couples : *poire/part* ; *puits/pis* ; *boite/ouate* ; *élire/lire* ; *parler/parer* ; *flanc/faon* ; *brute/butte* etc...

Le schéma théorique de l'opération apparaît d'une grande simplicité : le phonème étant un élément phonique qui permet de distinguer des signifiants, c'est en procédant à l'inverse qu'on obtiendra l'inventaire des phonèmes, en rapprochant tous les signifiants de la langue. Il n'est pas nécessaire dans la pratique de les rapprocher tous, certains rapprochements n'étant pas fructueux, et un petit nombre de rapprochements suffisant à dégager la totalité des phonèmes.

En procédant ainsi, on a l'avantage, non pas seulement d'obtenir la liste des phonèmes existants, mais encore d'être éclairé sur leurs rapports réciproques, tel phonème ne se trouvant jamais opposé à tel autre. Troisième résultat non moins intéressant : on aura passé en revue les différentes combinaisons dans lesquelles les phonèmes peuvent se présenter¹. Ce sont ces trois résultats, augmentés de notions corrélatives et quelquefois d'éléments statistiques, que nous présentent les descriptions phonologiques.

Or, s'il est incontestable que le phonème est un élément qui permet de distinguer des signifiants, s'il est parfaitement exact que des signifiants se distinguent entre eux par la présence dans l'un d'un phonème, s'opposant à son absence dans l'autre, ou à la présence d'un

¹ Ce sont des combinaisons de cet ordre que les mathématiciens nomment des « arrangements ». Tout signifiant est un *arrangement* de phonèmes. Quant au mot *combinaison* il a en mathématiques un sens particulier dont nous ne ferons pas usage, lui conservant toujours dans ce texte son sens habituel.

phonème différent, on aurait tort de penser que ce sont les deux seules façons dont des signifiants se différencient, que seul le phonème permet de distinguer des signifiants.

Car que dire de couples comme *rame/mare* ; *dur/rude* ; *toit/ouate* ; *pal/plat* ; *barrel/bras* ; ou encore *charme/marche* ?

Il n'y a pas un phonème présent dans un des signifiants qui ne soit également présent dans l'autre¹. Ce qui a varié de l'un à l'autre, c'est leur *position relative*, ce que nous proposons d'appeler leur *agencement*.

Aucun Français, linguiste ou non, n'ignore l'existence des oppositions d'agencement dans la langue qu'il parle. Tout comme des oppositions classiques, que nous proposons d'appeler de *présence*, la langue de tous les jours en fait un usage stylistique courant, dans le jeu de mots, l'à peu près, la contrepétterie, le calembour. C'est un fait trop connu pour y insister. En voici un exemple, emprunté au journal *Le Monde*. En mars 1950, on y pouvait lire, en première page, un article d'allure ironique sur l'enseignement des langues ou dialectes parlés en France autres que le français. Il avait pour titre : *Félibres fébriles*.

Mais l'existence en français d'une opposition d'agencement n'implique pas son existence dans toutes les langues. Il appartient aux spécialistes de se prononcer. L'amharique en tout cas en fait usage : *raffada* « il est tard », *daffara* « il fut audacieux » ; *yatargāl* « il nettoie, il nettoiera », *yaragtāl* « il frappe du pied, il frappera du pied » (présent-futur respectivement de *tarraga* « il nettoya » et *raggala* « il frappa du pied ») ; *tārsoāl* « il a été labouré », *tāsroāl* « il a été enchaîné » (résultatif respectivement de *tārrasa* « il fut labouré » et *tāssara* « il fut enchaîné »). L'opposition d'agencement peut avoir une valeur dialectale : la table de vannerie sur laquelle on mange se dit *masob* au Choa et *mosab* à Gondar. Elle peut être neutralisée. Le mot qui signifie « état », « manière d'être » se dit *hunat* si l'on en croit les dictionnaires. Le professeur Taamrat Emmanuel, qui est Gondarien, a bien voulu nous indiquer qu'il employait lui-même *hunatā*, et nous confirmer que dans l'usage du Choa on trouve indifféremment *hunetā* ou *hunāte*.

Cependant il ne semble pas qu'il y ait lieu, pour les oppositions d'agencement, de procéder à un classement du genre de celui proposé par Troubetzkoy pour les oppositions de présence. On pourrait difficilement, semble-t-il, le baser sur les positions absolues des phonèmes. La présence de tel phonème en première ou dernière, ou deuxième, troisième, nième position ne présente pas d'intérêt pour l'agencement proprement dit, et la phonologie s'est déjà occupée de certaines impos-

¹ Ceci bien entendu n'est valable que pour un des systèmes phonologiques du français actuel. Cf. A. Martinet, *La prononciation du français contemporain*, Paris, 1945.

sibilités. Ce qui importe pour l'agencement, c'est le changement global dans la position *relative* des phonèmes. Encore une fois, on pourrait essayer de considérer les oppositions *ram/mar*, *dür/rüd*, comme du type 1.2.3/3.2.1 ; *twa/wat*, comme du type 1.2.3/2.3.1 ; *pal/pla*, *bar/bra*, comme du type 1.2.3/1.3.2 ; *šarm/marš*, comme du type 1.2.3.4/4.2.3.1 et ainsi de suite...

On arriverait au tableau de toutes les combinaisons possibles¹, sans que nos connaissances en soient bien avancées pour autant. Ces *permutations* sont fort nombreuses et se calculent suivant une formule mathématique bien connue (« factoriel n » noté $n!$). Pour un nombre n de phonèmes, le nombre de permutations possibles est égal au produit des n premiers nombres. Il est bien clair qu'avec un seul phonème, o par exemple, il n'y a pas d'opposition d'agencement possible. Si $n = 2$ on aura $1 \times 2 = 2$ permutations possibles ; exemple *art/rat*. Si $n = 3$, on aura $1 \times 2 \times 3 = 6$ permutations possibles ; exemple *route/tour/trou/outra*. On voit que restent inutilisés [urt] qui paraît tout à fait concevable², et [rtu] qui semble inadmissible.

La recherche d'exemples d'oppositions d'agencement aboutit à une constatation remarquable. C'est d'abord qu'il est difficile de trouver des oppositions d'agencement groupant des mots longs, du type *ensacher/enchâsser*. C'est ensuite qu'il n'y a pas d'exemple, pour $n > 2$, d'utilisation effective de toutes les permutations théoriquement possibles³. Ces deux faits peuvent s'énoncer simultanément : plus n est élevé, c'est-à-dire plus le nombre de permutations possibles est élevé — et nous avons vu que ce nombre croît autrement plus vite que n lui-même — et moins le système utilise de permutations.

La notion de rendement d'une opposition phonologique est une notion suffisamment répandue. Dans le cas qui nous occupe, le rendement de l'opposition d'agencement paraît varier en français en sens inverse des possibilités. Il semble d'une façon générale qu'il soit au total assez faible. Il n'est pas sûr que ce soit un hasard.

La difficulté de trouver des exemples d'oppositions phonologiques groupant des signifiants autres que courts, les phonologues la connaissent également pour les oppositions que nous avons proposé d'appeler « de présence ».

À côté des oppositions du type *baron/ballon* ou *parrain/rapin*, combien plus nombreuses sont les oppositions inutilisables, du type *amiral/animal*, *arrimage/amarrage*, ou *charrette/chatière*, où plusieurs phonèmes, et non pas un seul, contribuent à la différenciation des

¹ A ce type de combinaison, les mathématiciens donnent le nom de « permutation ».

² Et se trouve utilisé dans la toponymie belge pour la rivière *Ourthe*, dans la région de Liège.

³ Trouver un exemple d'emploi des six permutations possibles pour $n = 3$ ne ferait que repousser d'un chiffre le problème. Il faudrait chercher si pour $n = 4$ il y a un exemple d'utilisation des 24 possibilités théoriques.

signifiants, et où parfois entrent en jeu simultanément oppositions de présence et opposition d'agencement. Différencier des signifiants par des moyens pléthoriques contredit certes au principe d'économie, à la saine notion de rendement. Mais sinon, que d'équivoques, que de jeux de mots et surtout que d'erreurs possibles, dans un système où l'économie réelle consiste à ne pas avoir besoin de se répéter pour se faire entendre, où la notion de rendement théorique s'écarte de celle de rendement effectif. L'explication qui paraît plausible en la circonstance, c'est la fuite devant l'*ambiguïté*. Il semble que la crainte de l'*ambiguïté* soit toujours présente, aussi bien dans l'usure des homonymes que dans l'accumulation des moyens différenciatifs. C'est seulement quand ces derniers se raréfient presque au point de faire défaut qu'on se résigne à la différenciation minimum, au minimum de non-ambiguïté ¹.

En considérant les choses d'un peu plus haut, on a peut-être le droit de formuler une distinction entre deux plans qui, *mutatis mutandis*, rappelle la distinction de la langue et de la parole. D'une part les phonèmes, éléments de référence à partir desquels le lexique se réalise, en évitant le plus possible l'*ambiguïté* ; d'autre part, les signifiants ainsi réalisés. Or les signifiants non-ambigus ne permettent pas l'identification des phonèmes. Pour que le système phonologique persiste, il est donc indispensable qu'existent dans la langue des oppositions de signifiants permettant de distinguer des phonèmes, qui sinon, devenus indistincts, perdraient toute réalité ². Le fait que les descriptions phonologiques soient fondées sur un très petit nombre, eu égard aux possibilités, de telles oppositions, montre clairement que, pour différencier

¹ Cf., avec un point de vue sensiblement différent, Troubetzkoy, *Principes de Phonologie*, p. 288 : « Dans les langues « économes » les mots qui ne se distinguent entre eux que par un seul phonème sont très nombreux et le pourcentage de réalisation des combinaisons de phonèmes théoriquement possibles est très élevé. Dans les langues « prodigues » existe la tendance à distinguer les mots les uns des autres par plusieurs procédés phonologiques et à ne réaliser qu'une petite partie des combinaisons de phonèmes théoriquement possibles. » [Le contexte semble indiquer qu'il s'agit des « arrangements » théoriquement possibles et non des « permutations »] et, p. 289, une allusion aux faits d'agencement : « Plus grand est le nombre des phonèmes dans un type de mots, plus élevé est le chiffre des mots de ce type théoriquement possible. L'étude statistique du vocabulaire montre quel pourcentage de ces possibilités théoriques est réalisé, c'est-à-dire quel nombre de combinaisons phonématiques du type en question possède une signification de mot déterminée... on peut découvrir que certains types de mots dont le pourcentage de réalisation des possibilités théoriques est élevé ont une fréquence moindre [dans le « discours suivi normal »] que certains types de mots dont le pourcentage de réalisation est faible. »

² On voit que le phonème ne peut être conçu comme un élément purement virtuel. Si aucune opposition réalisée ne l'*actualise* individuellement comme phonème (support de toute la différenciation du signifiant, donc de tout son signifié), il disparaît dans la confusion. Ceci n'est que la vérification, une fois de plus, d'un des postulats de la linguistique formelle, qui affirme la solidarité totale du signifiant et du signifié, de la forme et de la fonction.

les divers phonèmes du système, ce petit nombre d'oppositions est indispensable et suffisant. *Tout le système phonologique d'une langue repose sur un nombre relativement très restreint d'oppositions réalisées.*

On sait combien la distinction des phonèmes *ɛ* et *ø* en français a de peine à se maintenir. Elle ne se manifeste clairement que dans un seul couple : *brin/brun*. Mais ces deux mots se trouvent très rarement opposés dans la pratique. C'est le corollaire de l'affirmation précédente : quand une opposition du système repose sur une opposition de signifiants de fréquence quasi nulle, l'opposition du système tend à disparaître. On ne peut pas dire que le phonème *ø* apparaisse très rarement en français, il revient constamment dans la conversation courante sous forme de l'article ou du numéral : « un », « vingt et un », « trente et un » etc...

L'introduction dans la phonologie des notions d'agencement et d'ambiguïté n'y apporte aucun bouleversement ; elles s'ajoutent à ce qui existait déjà pour rendre l'ensemble plus complet¹. C'est en ce sens qu'on peut les considérer comme relativement secondaires. Leur importance, limitée, paraît peu contestable. Elle se manifeste davantage encore au niveau de la linguistique théorique. Dans la langue envisagée comme un système de signes conventionnels, une démarche élémentaire est celle qui a pour but la constitution de formes différentes à partir d'un nombre limité d'éléments distincts. Deux procédés sont possibles : faire varier les formes en faisant varier les éléments simples qui entrent dans leur composition, ou faire varier les formes en conservant les mêmes éléments, mais en faisant varier la façon dont ils sont disposés. Il aurait été surprenant que la deuxième de ces possibilités fût partout et radicalement exclue. D'autant plus surprenant que l'emploi de ces deux procédés nous est parfaitement familier : il n'y a pas d'autre fondement formel à la distinction de la morphologie et de la syntaxe. Dans cette vaste forme qu'est l'énoncé, l'une fait varier les éléments en présence, l'autre organise leur agencement. Les deux procédés ne se font plus concurrence, chacun d'eux est spécialisé.

Neuilly sur Seine.

Joseph TUBIANA.

¹ « On doit toujours avoir dans l'esprit que ce ne sont pas les phonèmes, mais les oppositions, qui forment l'objet propre de la phonologie ». (Troubetzkoy, *Principes de Phonologie*, p. 286).

RÉPLIQUE

L'article de M. Frei, *Saussure contre Saussure ?* (Cahier No 9, p. 7-28) étant essentiellement une critique des idées exposées par M. Buysens dans l'article intitulé *Mise au point de quelques notions fondamentales de la phonologie* (Cahier No 8, p. 37-60), nous publions bien volontiers la réplique que nous envoie M. Buysens et qui, dans ces Cahiers, terminera la controverse.

Le comité de la Société genevoise de linguistique.

Dogme ou libre examen ?

*La foi ne s'affirme jamais mieux
que lorsqu'elle humilie l'intelligence.*

(V. Larock.)

Ma *Mise au point* (Cahier 8) a suscité de la part de M. H. Frei un article passionné accompagné de remarques discourtoises (Cahier 9). Je ne répondrai qu'à l'essentiel. Mais je ferai d'abord le point : cela permettra de voir clair dans l'article de M. Frei.

Mon but était de signaler qu'à côté du paradoxe célèbre « Dans la langue il n'y a que des différences », Saussure avait écrit « Le mécanisme linguistique tout entier roule sur des identités et des différences », phrase que personne ne cite, mais qui rend plus complètement compte des faits. Je montrais ensuite qu'une certaine école, issue du paradoxe saussurien, minimise en théorie le rôle des ressemblances sans pouvoir en faire autant en pratique. Enfin, je faisais moi-même appel aux ressemblances pour mettre au point certaines notions phonologiques.

Pour ce qui est du fond, M. Frei me donne raison sur tous les points : il affirme que Saussure ne minimisait pas l'importance des ressemblances ; il prétend même que lorsque Saussure dit « différences », il pense « différences et ressemblances ». Il n'y a qu'un point sur lequel M. Frei est muet : il ne cite aucun livre ou article faisant état de la seconde des phrases ci-dessus ; c'est reconnaître implicitement que j'avais raison de dire que cette phrase était restée lettre morte. Au total, j'ai lieu d'être très satisfait.

Ce qui a suscité la protestation passionnée de M. Frei, c'est uniquement l'idée que le Maître se serait contredit. C'était une question bien accessoire, puisque je donnais tout de même raison à l'un des deux Saussures ; et il ne fallait pas tant de pages pour me répondre. Mais M. Frei grossit l'importance de ce détail au point de faire oublier le principal sur lequel il est d'accord ; son article laisse l'impression fautive que je rejette l'enseignement de Saussure. Il y a là, tout comme dans le ton, quelque chose d'insolite.

L'explication — comme on va le voir — c'est qu'il y a quelque chose de fondamental en cause. Il ne s'agit pas, comme le croit M. Frei, de savoir qui de nous deux est plus intelligent, plus honnête, mieux rompu à la technique scientifique ; le fait est que M. Frei croit à l'infaillibilité du Maître, tandis que moi, je ne crois qu'au libre examen, qui est — si l'on peut dire — notre cheval de bataille à l'Université Libre de Bruxelles.

M. Frei commence par un acte de foi : il cite l'opinion qu'A. Sechehaye avait émise sur moi dans le Cahier 4. Cette citation fait croire que je rejette l'opposition entre la parole et la langue, ce qui est radicalement faux. Si M. Frei était retourné aux sources, au lieu de se fier à son second Maître, il aurait constaté que dans l'opuscule cité (*Les langages et le discours*), j'ai repris la fameuse opposition pour mon compte. Un homme de science ne se contente pas d'une opinion de seconde main : quel que soit le Maître, la vérification s'impose. Tel est l'enseignement du libre examen.

La même foi aveugle se retrouve lorsque M. Frei écrit : « Autre chose est de considérer (comme Saussure) les deux faces du signe comme inséparables l'une de l'autre, autre chose est de les étudier (comme Saussure) l'une après l'autre et ensuite dans leur totalité » (p. 15). J'avais justement montré qu'aux endroits mêmes où Saussure prétend étudier séparément le signifiant et le signifié, il ne le fait pas ; j'avais reproduit les passages du *Cours*. Mais M. Frei ne croit que ce que le Maître dit ; peu lui importe ce que le Maître fait.

Ainsi averti, on appréciera mieux la prétendue réfutation de M. Frei. Elle se fait en deux étapes. En premier lieu, M. Frei affirme qu'en disant « Dans la langue il n'y a que des différences » Saussure ne voulait pas opposer les différences aux ressemblances, mais à la substance ; autrement dit, l'opposé de la substance serait constitué par les différences (p. 10). Il invoque quatorze passages du *Cours* ; mais le premier nous arrête : « La langue est une forme, non une substance », et une note nous dit que cette phrase reflète fidèlement la pensée du Maître. Donc l'opposé de la substance est cette fois la forme, non les différences. La thèse de M. Frei aboutit à déceler une autre inconséquence chez Saussure.

Même si l'on admet l'interprétation de M. Frei — à savoir que Saussure n'excluait pas les ressemblances dans la phrase en question — il n'en est pas moins vrai qu'il passait les ressemblances sous silence ; c'est cela le point en discussion. Mais M. Frei se fait fort de prouver, contre toute logique, que les différences englobent les ressemblances : « Sans vouloir nier les identités ni les minimiser, puisqu'il les accepte à titre de problème initial, Saussure affirme donc que leur réalité n'est que différentielle » (p. 20).

Pour chercher à comprendre ce langage hermétique, on examine évidemment le passage qu'il vient de citer et qui devrait justifier ce « donc ». Mais ce texte conclut en répétant deux fois l'adjectif « même »,

c'est-à-dire en insistant sur les ressemblances : « Ce qui fait l'express, c'est l'heure de son départ, son itinéraire et, en général, toutes les circonstances qui le distinguent des autres express. Toutes les fois que les mêmes conditions sont réalisées on obtient les mêmes identités ». Saussure n'affirme donc pas que la réalité des ressemblances est différentielle, mais simplement que ce qui constitue une ressemblance dans un cas, constitue une différence dans un autre cas.

Prenons une gare où il passe chaque jour un express à 11 heures et un autre à 18 heures. On peut baser les ressemblances sur les différences (comme le fait Saussure) en disant que tous les express de 18 heures se ressemblent par les caractéristiques mêmes qui les distinguent des express de 11 heures ; mais ce n'est que la moitié de la réalité. On peut tout aussi bien baser les différences sur les ressemblances en disant que pour qu'il existe une différence entre les express de 18 heures et ceux de 11 heures, il faut que les express de 18 heures se ressemblent et que ceux de 11 heures se ressemblent. Lorsqu'on veut distinguer, on s'intéresse aux différences ; lorsqu'on veut grouper, on s'intéresse aux ressemblances. En d'autres termes, les rapports de différence et de ressemblance — car ce ne sont que des rapports, et non des substances — sont complémentaires, et leur lien est réversible ; ils sont aussi importants les uns que les autres ; les uns n'englobent pas les autres : ils sont simplement solidaires. Voilà ce que prouvent les faits invoqués par Saussure, du moins lorsqu'on n'en omet pas la moitié.

Mais, nous dit M. Frei, Saussure n'attachait aucune réalité aux ressemblances comme telles : « ... leur réalité n'est que différentielle ». Comment M. Frei peut-il dire que ce n'est pas minimiser l'importance des ressemblances ? Pour sauver son Maître d'une contradiction — excusable, après tout — M. Frei le rend incompréhensible. Il le reconnaît d'ailleurs : « Cette thèse ... est de nature à heurter le bon sens du cerveau moyen, mais ... procède d'une logique inflexible » (p. 20). Voilà où mène la confiance aveugle dans un Maître qu'on veut infailible : la foi ne s'affirme jamais mieux que lorsqu'elle humilie l'intelligence.

M. Frei peut garder son hermétisme pour lui ; je ne crois pas à la vérité révélée qui dépasse l'entendement. Si, comme il s'en plaint, tant de linguistes refusent de suivre Saussure sur certains points, n'est-ce pas parce qu'ils préfèrent eux aussi le bon sens de ce cerveau moyen qui a fait la langue ?

M. Frei lui-même a préféré le bon sens en 1929 lorsqu'il a écrit, dans sa Grammaire des Fautes, le passage suivant que je viens de retrouver : « Une langue n'est pas simplement une collection de signes existant chacun pour soi, mais forme un *système de valeurs* ... Tout système de valeurs suppose un ensemble d'oppositions formées d'identités partielles et de différences partielles. Les deux besoins opposés, mais solidaires, qui tendent en partie à *assimiler* les éléments les uns aux autres (chap. I) et en partie à les *différencier* (chap. II), sont à

la base de tout système de signes. » (p. 41). Les ressemblances sont ici mises sur pied d'égalité avec les différences, elles sont le contraire les unes des autres. Pourquoi M. Frei me reproche-t-il aujourd'hui de faire ce qu'il a fait en 1929 ? Pourquoi ne citait-il pas alors la phrase saussurienne qui ne mentionne que les différences ?

M. Frei m'a défié incidemment de trouver un seul passage où Saussure applique le mot *positif* à une ressemblance. Mais il m'est impossible de donner un sens à ce défi puisque M. Frei lui-même accuse Saussure d'employer le mot *positif* d'une manière paradoxale (p. 14).

En résumé, chaque fois que M. Frei veut laver son Maître d'une accusation, il lui attribue une autre inconséquence ou une autre obscurité. Et celui qui n'admet pas les vues de M. Frei est considéré comme dépourvu d'intelligence.

Pour ma part, je maintiens que les ressemblances ont autant d'importance que les différences, et je maintiens que Saussure a tellement insisté sur les différences qu'il a oublié les ressemblances dans certaines parties de son cours. Mais que la foi de M. Frei ne chancelle pas pour si peu ; il n'est pas nécessaire que Saussure soit infaillible pour qu'on le reconnaisse comme le père de la linguistique moderne. Saussure a eu le grand mérite — entre autres — de montrer la valeur relative des éléments linguistiques ; et cette valeur est décrite le plus complètement dans la phrase négligée : « Le mécanisme linguistique tout entier roule sur des identités et des différences. »

Toutefois que M. Frei ne s' imagine pas que la linguistique s'arrête à Saussure ; le véritable disciple n'est pas celui qui répète dévotement les enseignements du maître : c'est celui qui les continue. Fait école — au sens noble du terme — celui qui apporte aux autres ce qui leur permettra de le dépasser.

Pour terminer, je dois dire un mot du post-scriptum. Je n'ai pas insinué, comme il le prétend, que le *Cours* ne représente pas l'enseignement authentique de Saussure ; c'est plus subtil, et plus respectueux. Je suis persuadé de l'authenticité des notes prises par les élèves de Saussure ; comme tous les linguistes je leur suis reconnaissant d'avoir sauvé ce qui pouvait l'être. Mais je n'oublie pas ce qu'ils ont découvert : Saussure détruisait à mesure les notes qui avaient servi à son cours. Cela prouve qu'il n'était pas satisfait de ces notes : elles ne traduisaient pas sa pensée d'une façon telle qu'il risquât de les livrer à la publicité. Comme on le voit, c'est la confiance que j'ai en Saussure qui me porte à croire qu'il n'aurait pas publié le *Cours* sous la forme que nous connaissons. Voilà pourquoi j'avais tenu à marquer que ma *Mise au point* concernait le *Cours*, non l'homme.

A saussurien saussurien et demi.

Bruxelles.

Eric BUYSENS.

III. PUBLICATIONS

PRÉSENTÉES EN SÉANCE

Le Comité de la Société Genevoise de Linguistique est heureux de signaler aux membres de la société et aux lecteurs du Cahier 10 que le *Traité de Stylistique* de Charles Bally, qui depuis plusieurs années était presque introuvable en librairie, a fait l'objet cette année (1951) d'un nouveau tirage par les soins des éditeurs Georg et Cie à Genève, C. Klincksieck à Paris.

Le langage et la vie.

Une des œuvres maîtresses de Charles Bally vient d'être rééditée par les soins de la Librairie Droz, sous les auspices de la Société de Publications romanes et françaises. Cette nouvelle édition, revue et augmentée, comprend entre autres l'étude consacrée par Charles Bally à « Ferdinand de Saussure et l'état actuel des études linguistiques ».

Ce chapitre est suivi d'une bibliographie complète de l'œuvre de Charles Bally.
(Librairie Droz, Genève, 8, rue Verdaine et Librairie Gillard, 2, rue Royale, Lille.)

*

Bibliographie linguistique de l'année 1948, et complément des années 1939-1947, publiée par le Comité international permanent de linguistes, avec une subvention de l'Unesco. Ed. Spectrum, Utrecht-Bruxelles, 1951.

Voici, peu de mois après les deux tomes de la Bibliographie linguistique des années de guerre, le tome consacré à l'année 1948, avec d'importants compléments pour la période 1939-1947. Dans l'avant-propos les deux membres du CIPL chargés de la bibliographie annoncent que le travail de dépouillement a été accompli principalement, dans des circonstances favorables, à Amersfoort, par M. J. J. Beylsmit. Mais ils remercient nommément les huit savants qui ont collaboré à ce volume, et font appel pour l'avenir à de nouvelles bonnes volontés. — L'ouvrage, qui compte quelque 250 pages, est imprimé avec grand soin, sur un excellent papier, et il est pourvu d'un index des noms.

Leopold Gautier

*

H. P. BLOK, *Iets over de zogenaamde « geïntensiveerde » fonemen in het Ganda en Nyoro*, tirage à part de *Kongo-Overzee XVII* (1951), 3. De Sikkel, Antwerpen.

Traité des consonnes longues ou doubles dites « intensifiées » dans les langues bantoues et de leur probable origine et intéressera les africanistes qui comprennent le hollandais.

A. Juvet

◆

MARCEL COHEN, *Le Langage*. Editions Sociales, Paris.

Dans ses 130 pages de texte serré, cet ouvrage de vulgarisation renferme une riche matière, présentée de manière assez claire pour être intelligible au profane en linguistique, assez précise pour l'obliger à un effort certain d'attention et de réflexion. Chemin faisant les termes techniques employés sont expliqués, les hypothèses nouvelles prudemment évoquées.

Les faits exposés sont rangés sous deux larges rubriques :

1o Structure du langage, externe : division en langues nationales, dialectes, parlers et patois, langues spéciales, littéraires, religieuses, argot, etc. ; structure interne, c'est-à-dire étude des systèmes phonologiques, grammaticaux et du matériel lexical.

2o Evolution du langage, ici également d'abord du point de vue externe : apparition et disparition de langues, substitution de l'une à l'autre, conservation dans certains usages particuliers ou, comme dit l'auteur « mise en conserve » (ex. : latin et grec après la chute des empires qui en avaient favorisé l'expansion), littérisation, fixation ou remorcellement. Du point de vue interne, l'évolution naît de la transformation des systèmes phonologiques et grammaticaux et du vocabulaire par suite de causes diverses (influence du substrat et du superstrat, analogie, emprunts) non toutes identifiées d'ailleurs.

L'auteur ayant, dès le préambule, proclamé sa foi marxiste et la nécessité d'appliquer en linguistique la méthode du matérialisme dialectique, on ne s'étonnera pas de le voir traiter, même dans la bibliographie, par préférence systématique toute théorie et tout linguiste suspects d'idéalisme ou de psychologisme.

*

A. J.

MARCELLE LALOU, *Manuel élémentaire de tibétain classique (méthode empirique)*. Paris, Imprimerie Nationale, Adrien Maisonneuve, 1950. V et 111 pp.

Le but du manuel de Mlle Lalou, à qui on doit déjà tant de travaux devenus indispensables à tout tibétisant, est strictement limité : il s'agit de donner une initiation purement pratique à la lecture des textes bouddhiques tibétains. Le tibétain moderne de même que la langue classique non-bouddhique ne sont pas pris en considération, et toute analyse linguistique est éliminée à dessein. Mais c'est précisément en ce dépouillement que consiste l'utilité du nouveau manuel qui comble ainsi une lacune ressentie depuis longtemps. Parmi les 14 grammaires énumérées dans la bibliographie, une seule (*Tibetan Grammar*, de Jäschke) servait jusqu'à présent comme manuel d'initiation au tibétain classique. Les autres, soit sont surannées (comme les travaux de Csoma de Körös, de Schmidt, de Foucaux ou de Cordier), soit, à cause de leur caractère scientifique (parmi celles-ci la *Grammaire du tibétain littéraire* de J. Bacot occupe le premier rang), ne peuvent pas être utilisées par des débutants.

D'autre part la grammaire de Jäschke, malgré ses qualités, a l'inconvénient de présenter le tibétain dans le cadre de la grammaire latine. Cette méthode ne fait qu'égarer le débutant, car elle ne suffit pas pour éclaircir certaines particularités de l'articulation de la phrase tibétaine, et d'autre part, elle alourdit l'exposé par des notions superflues pour la compréhension de cette articulation. Mlle Lalou a trouvé le moyen très heureux de décrire les particularités de la structure grammaticale tibétaine sans introduire de fausses associations euro-

péennes et en même temps évitant les problèmes d'ordre théorique qui non seulement seraient trop difficiles pour le débutant, mais, en plus, ne sont pas encore résolus de façon définitive.

Le principal obstacle à une présentation simple de la grammaire tibétaine est le fait que cette langue est à cheval sur les types flexionnel et isolant. Les rapports syntaxiques sont exprimés dans cette langue au moyen de postposition aux mots invariables de particules morphologiquement invariables (les seules variations qu'elles subissent sont d'ordre phonétique), donc à peu près comme en chinois, siamois, annamite, etc. Par contre, la conjugaison s'effectue, en plus de l'adjonction des particules et des verbes auxiliaires, au moyen d'une véritable flexion (jeu d'affixes et alternance vocalique et consonantique). Cette double face de la grammaire tibétaine se trouve à la base de la disposition de la matière dans le manuel de Mlle Lalou. Dans la première partie elle décrit le comportement et les fonctions de toutes les particules, présentant ainsi les cadres de la syntaxe ; elle adopte la méthode morphologique dans les parties III et IV, consacrées au verbe. Le substantif n'est pas traité dans un chapitre spécial, car son étude est affaire de vocabulaire. On pourrait en dire autant des adjectifs, des pronoms et des numéraux et, si la partie II est consacrée à la présentation de ces parties du discours, ceci est justifié par la nécessité de souligner quelques particularités syntaxiques par lesquelles les adjectifs se distinguent des substantifs et par le fait que le nombre réduit des pronoms et des numéraux permet de les présenter synthétiquement de façon plus claire et plus systématique que ce n'aurait été possible dans un dictionnaire.

L'innovation la plus frappante de cette méthode est la présentation globale des particules qui ne sont pas groupées en : marques casuelles, postpositions correspondant à nos prépositions, conjonctions et adverbes, mais sont décrites individuellement, l'une après l'autre. Malgré l'appréhension exprimée par l'auteur dans la préface que ce classement puisse paraître hérétique aux grammairiens, il est au contraire très pratique, car en tibétain il est difficile de séparer clairement les conjonctions des postpositions « prépositionnelles », et celles-ci des particules casuelles ou des particules correspondant aux suffixes dérivatifs indo-européens. Du même coup cette méthode permet d'éviter la discussion des points douteux de la déclinaison tibétaine (que j'ai signalés dans mes *Considérations sur le système morphologique du tibétain littéraire*, Cahiers F. de Saussure, 6).

Le même souci d'éviter les problèmes sujets à discussion a déterminé le traitement de la morphologie du verbe. Cette morphologie est vraiment énigmatique, et toutes les théories cherchant à ramener le chaos des formes verbales tibétaines à un schéma fondamental n'ont abouti jusqu'à présent qu'à des systèmes qui, loin d'être sûrs, sont encore plus compliqués que les faits qu'ils doivent expliquer 1. Mlle Lalou ne prend pas position vis-à-vis de ces hypothèses, mais trouve une méthode ingénieuse de décrire ce chaos de la façon la plus transparente possible : elle dégage les éléments constitutifs des formes verbales — préfixes, consonnes radicales initiales et finales, vocalisation et suffixes — et décrit, dans l'ordre alphabétique, le comportement de tous les phonèmes dans chacune de ces fonctions.

Le manuel entier se réduit ainsi à une suite de règles individuelles qui sont disposées de façon si claire et logique, qu'on n'a aucune difficulté à retrouver

1 La seule exception à cette règle semble être l'analyse du verbe tibétain par M. Kaare Grønbech, qui n'a pas encore été publiée et que je ne connais que grâce à l'obligeance de l'auteur qui m'a montré ses notes.

la règle dont on a besoin. Cette recherche est rendue encore plus facile par un excellent index. Le manuel est complété par deux appendices : une note sur le suffixe archaïque dit *da-drag* (ce problème d'ordre historique n'est également présenté ici que du point de vue de l'utilité pratique : effets phonétiques du *da-drag* amui et exemples de conservation du *da-drag* dans l'orthographe archaïque des manuscrits de Touen-houang) et une liste, très succincte, mais extrêmement utile des équivalents tibétains des préverbes et suffixes sanskrits. Il s'agit, dans ce dernier cas, des éléments en principe étrangers à la langue tibétaine et forgés de toutes pièces pour les besoins de la traduction fidèle des textes sanskrits. Il est d'autant plus utile de les signaler dans une grammaire destinée en premier lieu aux spécialistes du bouddhisme.

Le livre est fort joliment imprimé. Le seul reproche qu'on pourrait faire, c'est que les caractères tibétains de l'Imprimerie nationale sont trop petits et difficiles à lire pour des débutants, ce qui constitue indubitablement une difficulté considérable de lecture pour des débutants. Mais à part ce petit défaut inévitable, on doit féliciter franchement Mlle Lalou et la remercier d'avoir donné aux débutants un manuel réellement pratique et attendu depuis longtemps et d'avoir fourni aux linguistes une description de la langue tibétaine qui ne les déroutera pas quant au véritable type structural de cette langue. *Constantin Regamey*

*

R. W. ZANDVOORT : « *A Handbook of English Grammar* ». 4^e édit. 1950. Groningen, Djakarta. J. B. Wolters, 384 p.

Le manuel de grammaire anglaise de R. W. Zandvoort, destiné à première vue aux seuls étudiants des Pays-Bas, puisque c'est le hollandais qui sert de point de comparaison et que tous les exemples sont traduits en hollandais, est en fait, grâce à son texte explicatif tout en anglais, aussi bien un instrument de travail pour qui ne sait que l'anglais.

Tout au long de ce manuel, l'analyse extrêmement logique de la phrase et du sens des notions grammaticales n'empêche pas de rendre compte très exactement de la langue parlée et reste proche de la conscience linguistique des sujets parlants par ses différenciations détaillées et nuancées. On y trouve le degré de bon ton ou de slang d'une construction, ou son degré d'américanisme, ou d'archaïsme ; l'auteur fait intervenir la prononciation comme élément de différenciation. Un chapitre intéressant est celui sur la « Conversion », ou possibilité de changement de fonction grammaticale des mots, fréquente et particulièrement vivante en anglais. (Les « homophones grammaticaux » de Jespersen ; mais Zandvoort les étudie plus subtilement.) Un autre domaine particulièrement important pour l'anglais, et souvent négligé, est ici heureusement développé : l'ordre des mots.

Nous ne pouvons passer en revue tous les chapitres. Disons en bref que, par sa composition, son index, par ses références fréquentes à d'autres grammaires ou à des ouvrages de détail pour des précisions et des exemples, ce manuel nous semble une excellente grammaire moderne, à la fois exhaustive et maniable.

M. J. Mercier

*

IV. Ouvrages appartenant à la Société Genevoise de Linguistique (SGL)

déposés à la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève

(La cote figure devant chaque ouvrage)

I. Nouveaux périodiques

75. *Acta Salmanticensia. Filosofia y letras.* T. 1, num. 3. — ...
— Salamanca, Universidad de Salamanca, 1946 ; gr. 8°.
68. *Anales de filologia clásica.* (Antes : Anales del Instituto de literaturas clásicas). T. IV (1947-1949) — ...
— Buenos Aires, 1949 ; 8°, fig., facs. (Minist. de educ. Univ. de Buenos Aires. Fac. de filos. y letras. Ist. de filol.)
73. *Boletim de filologia.* T. 12, fasc. 1 — ...
— Lisboa, Centro de estudos filol., 1951 — ... ; 8°, cartes.
76. *Committee on linguistic statistics.* Publication 1 — ...
— Utrecht [etc.] Spectrum, 1950 — ... ; 8° (Internatiional permanent Committee of linguists.)
74. *Etudes romanes de Lund*, publ. par Alf Lombard. 10 — ...
— Lund, C.W.K. Gleerup [etc., etc.] (1950 — ...) ; gr. 8°.
(Lunds Universitets årsskrift, N.F. Avd. 1, Bd 45, Nr. 7)
80. *Jugoslovenski filolog*, pobremeni spis za slovensku filologiju. Uredjuie A. Belic. XVIII Knj. 1-4 — ...
— Beograd, 1949/1950 — ... ; 8°, diagr.
69. *Knižnica linguistica slovac.* Svázok 6. — ...
— Bratislava, Slov. Akad. vied a umení, 1950 ; 8°.
58. *Mededelingen van de Zuidnederlandsē Dialectcentrale.* Uitg. door L. Grootaers. Nr 49 — ...
Leuven, 1950 — ... ; 8°.
79. *Naš iezik.* Nova serila. Knj. I — ...
— Beograd, 1949 — ... ; 8°. (Srpska Akademiia nauka. Institut za srpski iezik.)

55. *Práce z vedeckých ústavov Slovenskej Akadémie vied a umení. Sväzok 9 — ...*
— Bratislava, 1949 — ... ; 8°.
81. *Pregled izdanja Srpske Kraljevske Akademije 1886-1936 ; Srpske Akademije nauka 1937-1950. —*
— Beograd, 1936-1950 ; 3 fasc. 8°. (Srpska Akademiia nauka Spomenice, 9 = Posebna izdanja, 118, 139, 145.)
72. *Ricerche linguistiche. I, 1 — ...*
— Roma, Bardi, 1950 — ... ; 8°.
57. *Slováci v Maďarsku. Red. Ján Svetoň. Sväzok I — ...*
— V Bratislave, Vyd. Slov. Akad. vied a umení, 1949 — ... ; 8°.
61. *Travaux du Cercle Linguistique de Copenhague. IV. — ...*
— Copenhague, E. Munksgaard, 1949 — ... ; 8°.
59. *Universidad de Buenos Aires. Facultad de filosofía y letras. Instituto de filología : sección clásica. Serie B, vol. III. — ...*
— Buenos Aires, «Coni», 1949 ; 8°.

II. Nouveaux ouvrages

- 56/6. *Actes du 6me Congrès international des linguistes. (Paris, juillet 1948.). Publ. par Michel Lejeune. — Proceedings of the 6th International Congress of linguists ... —*
— Paris, C. Klincksieck, 1949 ; gr. 8°.
- 35/4/1. BEELER, M.S. : *The Venetic language.*
Berkeley [etc.] 1949 ; gr. 8°, 60 p. (Univ. of California publ. in ling., vol. 4, n° 1.)
60. *Bibliographie linguistique des années 1939-1947. — Linguistic bibliography for the years 1939-1947.*
— Utrecht [etc.] Spectrum, 1949-1950 ; 2 vol. 8°. (Comité international permanent de linguistes.)
- 69/6. BLANAR, Vincent : *Bibliografia jazykovedy na Slovensku v rokoch 1939-1947.*
— Bratislava, Slov. Akad. vied a umení, 1950 ; 8°. (Knižnica linguistica slovacca, 6.)
64. BOUDA, Karl : *Lakkische Studien.*
— Heidelberg, C. Winter, 1949 ; 8°, 91 p. (Bibl. der allg. Sprachwiss. 3. Reihe.)

- 75/1/3. CARO BAROJA, Julio : *Materiales para una historia de la lengua vasca en su relacion con la latina*.
— Salamanca, Universidad de Salamanca, 1945 ; 8°, pl., tabl., plans, cartes. (Acta Salmanticensia, filos. y letras, t.1, num. 3. — La couv. porte : 1946)
- 75/4/3. CHUECA, Fernando : *La catedral nueva de Salamanca*, historia documental de su construction.
— Salamanca, Universidad de Salamanca, 1951 ; 8°, fig., pl., plans. (Acta Salmanticensia, filos. y letras, t. 4, num 3.)
- 100 broch. COHEN, Marcel : *Note sur l'argot*. Presentazione e note di Alberto Menarini.
— Firenze, s.d. ; 8°, 16 p., portr. (Estr. da « Le lingue estere » aprile-maggio, 1950.)
70. COHEN, Marcel : *Regards sur la langue française*.
— Paris, « Sedes », 1950 ; in-16, titre ill.
- 100 broch. COHEN, Marcel : *Sur la statistique linguistique*.
— Paris, 1950 ; 8°. (Extr. des « Conférences de l'Inst. de linguistique de l'Université de Paris », 9, 1949, p. 7-16.)
- 1 broch. DAMI, Aldo : *Considérations sur les colonies alémaniques de la vallée du Lys*. Bibliographie.
— Aoste, Imp. Valdotaine, 1950 ; 8°, 22 p. (Extr. du « Bull. de l'Acad. St. Anselme », 28.)
62. DIETH, Eugen : *Vademekum der Phonetik*, phonetische Grundlagen für das wissenschaftliche und praktische Studium der Sprachen.
— Bern, A. Francke, 1950 ; 8°, fig., pl., tabl., diagr.
- 100 broch. *Esquisse d'une étude chiffrée du verbe guèze, éthiopien classique*. [Par] Marcel Cohen, R. Schneider, R. Strelcyn [etc.]
— Roma, Tip. Pio X, 1950 ; 8°. (Estr. da « Rassegna di studi etiopici », 9, genn.-dic. 1950, p. 41-64.)
- 2 broch. GOIDANICH, P[ier] G[abriele] : *Del cosiddetto « sonus quidam medius u et i » di Quintiliano*. Nota.
— (Roma) 1950 ; gr. 8°. (Extr. dai « Rendiconti della classe di sci.morali, stor. e filol. Accad. nazionale dei Lincei », Ser. 8, vol. 5, fasc. 5-6, p. 284-296. Maggio-giugno 1950.)

- 1 broch. GOIDANICH, Pier Gabriele : *I neogrammatici e i loro oppositori*, nuovi contributi alla ricerca delle cause delle alterazioni della favella.
— S.l.n.d. ; 8°. (Aus : Zschr. für indogerman. Forsch., Bd 60, H. 2, S. 175-198.)
2. GROOTAERS, L. : *Methode bij het onderzoek van Latijnse en Romaanse elementen in de Zuidnederlandse dialecten*. Gent, Drukk. « Erasmus », s. d. ; gr. 8°, diagr. (K. Vlaamse Acad. voor taal- en letter- kunde. Verslagen en meded. 1947.)
1. GROOTAERS, L. : *De Nederlandse dialectstudie in 1948*. — Leuven, Zuidnederl. Dialectcentrale, 1949 ; 8°. (Uit. de « Handel. van de K. Commissie voor Toponymie en Dialectol. », 23, p. 265-288, 1949.)
- 35/6/1. HAAS, Mary R. : *Tunica texts*. Berkeley [etc.] 1950 ; gr 8°, reprod photomé. (Univ. of California publ. in linguistics, vol. 6, n° 1, p. 1-174.)
- 35/5/1. HOIJER, Harry : *An analytical dictionary of the Tonkawa language*. — Berkeley [etc.] 1949 ; gr. 8°, 74 p., reprod. photomé. (Univ. of California publ. in ling., vol. 5, n° 1.)
- 55/9. HORECKY, Ján. : *Fonologia latinčiny*. (Avec résumé en français : La phonologie du latin.) — Bratislava, 1949 ; 8°. (Práce z vedeckých ústavov Slov. Akad. vied a umení, 9.)
67. *Indogermanische Bibliothek*. Hrsg. von Hermann Güntert. 5. Abteilung : Baltische Bibliothek, 3 — ... — Heidelberg, C. Winter, 1943 — ... ; 1 fasc. 8°.
- 1 broch. JONES, Daniel : *Phonetic readings in English*. 28th ed. — Heidelberg, C. Winter, 1949 ; in-16, 98 p.
41. JUNKER, Heinrich : *Sprachphilosophisches Lesebuch*. Zusammen- gestellt und hrsg. von H. J. — Heidelberg, C. Winter, 1948 ; 8°.
- 29/3. KOŘINEK, J. M. : *Od indoeuropského prajazyka k praslovančine*. — Bratislava, 1948 ; gr. 8°. (Náučná knižnica Slov. Akad. vied a umení, 3.)

- 1 broch. KOVARSKY, Véra : *L'oeuvre scientifique de Maurice Grammont*, membre de l'Institut.
— Paris, Le François, 1949 ; 8°, 58 p., portr.
- 59 b 3. LEJEUNE, Michel : *La posición del latín en el dominio indo-europeo*. Trad. y prólogo de Carlos Alberto Ronchi March. Buenos Aires, « Coni », 1949 ; 8°, 65 p. (Univ. de Buenos Aires. Fac. de filos. y letras. Inst. de filol. ; seccion clás. ser.B, vol. 3.)
- 75/4/2. MALLON, Jean : *L'écriture de la chancellerie impériale romaine*.
— Salamanca, Universidad de Salamanca, 1948 ; gr. 8°, 35 p., facs. (Acta Salmanticensia, filos. y letras. t. 4, num. 2.)
- 74/10. MALMBERG, Bertil : *Etudes sur la phonétique de l'espagnol parlé en Argentine*.
— Lund, C.W.K. Kleerup [etc., etc.] (1950) ; gr. 8°. (Etudes romanes de Lund, 10. Lunds Univ. årsskrift, N.F. Avd. 1, Bd 45, Nr 7.)
78. MANNING, Clarence A. : *Anthology of 18th century Russian literature*. Vol. 1.
— New York, King's Crown press, 1951 ; gr. 8°.
77. MATLUCK, Joseph : *La pronunciacion en el español del valle de México*.
— México, 1951 ; 8°.
- 1 broch. MOHRMANN, Christine : *L'organisation et l'activité du Comité international permanent de linguistes*.
— Utrecht [etc.] Spectrum, 1949 ; 8°, 42 p. (Comité int. perm. de ling. Publ. du Secrét-gén.)
63. MONTANDON, Raoul : *Genève foyer intellectuel*, recueil pour servir à la connaissance de ses ressources scientifiques, artistiques et littéraires.
— Genève, A. Jullien [1950] ; 8°.
- 2 broch. MURRA, John V. ; HANKIN, Robert M., and HOLLING, Fred : *The Soviet linguistic controversy*. Transl. from the Soviet press by J.V. M., R.M. H., and F.H.
— New York, King's Crown press, 1951 ; gr. 8°, 98 p. (Columbia Univ. Slavic studies.)

2. NDRENIKA, Leonida : *I Pelasgi e la loro Lingua*, cenni storici e filologici.
— (Scutari, Tip. dell' « Immacolata », 1936) ; gr. 8°, 55 p.
- 67/5/3. NIEDERMANN, Max ; SENN, Alfred ; BRENDER, Franz : *Wörterbuch der litauischen Schriftsprache*, Litauisch-Deutsch Lfg 15 — ...
— Lietuvių rašomosios kalbos žodynas...
— Heidelberg, C. Winter, 1943 — ... ; 1 fasc. 8°. (Indo-germ. Bibl. 5. Abt., 3.)
71. *Notas bibliográficas* (por M. Paiva Boléo, J.G. Chorão de Carvalho, Vincenzo Cocco, etc.)
— Coimbra, Casa do Castelo, 1951 ; 8°. (Sep. da « Rev. portuguesa de filol. », 3, p. 368-535.)
- 35/7/1. PALMER, Philip Motley : *The influence of English on the German vocabulary to 1700*.
— Berkeley [etc.] 1950 ; gr. 8°. (Univ. of California publ. in linguistics, vol. 7, n° 1, p. 1-38.)
- 100 broch. *Rapport sur l'activité du Cercle linguistique de Copenhague, 1931-1951*.
— Copenhague, Nordisk Sprog- og Kulturforlag, 1951 ; 8°, 67 p.
- 61/5. *Recherches structurales 1949*. Interventions dans le débat glossématique publiées à l'occasion du cinquantenaire de M. Louis Hjelmslev.
— Copenhague, Nordisk Sprog- og Kulturforlag, 1949 ; 8°, fig. (Travaux du Cercle ling. de Copenhague, 5.)
- 75/4/1. RODRIGUEZ SANZ, Hilario : *El problema de los valores en la teoría del conocimiento moral de Franz Brentano*.
— Salamanca, Universidad de Salamanca, 1948 ; 8°, 42 p. (Acta Salmanticensia, filos. y letras, t. 4, num. 1.)
65. SCHOEMBS, Jakob : *Aztekische Schriftsprache*, Grammatik, mit Lautlehre, Text und Glossar.
— Heidelberg, C. Winter, 1949 ; 8°. (Bibl. der allg. Sprachwiss. 3. Reihe.)
66. SCHRÖER, M.M. Arnold : *Englisches Handwörterbuch in genetischer Darstellung* auf Grund der Etymologien und Bedeutungsentwicklungen... Mitbearb. und hrsg. von P. L. Jaeger. Lfg 7.
— Heidelberg, C. Winter, s.d. ; 1 fasc. 8°.

- 57/1. ŠTOLC, Jozef : *Nárečie troch Slovenských ostrovov v Maďarsku.* (Les dialectes des trois îles slovaques en Hongrie.) — V Bratislave, Vyd. Slov. Akad. vied a umení, 1949 8°, carte. (Slováci v Maďarsku, 1.)
- 61/6. TOGEBY, Knud : *Structure immanente de la langue française.* — Copenhague, Nordisk Sprog- og Kulturforlag, 1951 ; 8°, tabl. (Travaux du Cercle linguistique de Copenhague, 6.)
- 76/1. TRNKA, B. : *A tentative bibliography.* With an introd. by Marcel Cohen. — Utrecht [etc.] Spectrum, 1950 ; 8°. (Committee on linguistic statistics, publ. 1.)
- 48/36. WARTBURG, Walther von : *Umfang und Bedeutung der germanischen Siedlung in Nordgallien im 5. und 6. Jahrhundert, im Spiegel der Sprache und der Ortsnamen.* — Berlin, 1950 ; 8°, 34 p., cartes. (Deutsche Akad. der Wiss. zu Berlin. Vorträge und Schriften, 36.)
-

TABLES DES MATIÈRES

I. Société genevoise de linguistique :	
Comité - Nouveaux membres	3
Séances	5
II. Articles :	
Jean Cantineau (Ste Geneviève des Bois), <i>Oppositions significatives</i>	11
Joseph Tubiana (Neuilly-sur-Seine), <i>Agencement et ambiguïté en phonologie</i>	41
Eric Buysens (Bruxelles), <i>Dogme ou libre examen ?</i>	47
III. Publications présentées en séance	51
IV. Listes des ouvrages appartenant à la Société genevoise de linguistique et déposés à la Bibliothèque publique de Genève	55

Adresses des auteurs d'articles ou de comptes rendus :

Eric Buysens, 99, rue de l'Abbaye, Bruxelles.

Jean Cantineau, 118, avenue Gabriel-Péri, Ste-Geneviève des
Bois, S. et O., France.

Léopold Gautier, 29, chemin de Grange-Canal, Genève.

Alfred Juvet, 5, rue Cherbuliez, Genève.

Marie-J. Mercier, rue Artichauts, 2 bis, Genève.

Constantin Regamey, 14, rue St-Laurent, Lausanne.

Joseph Tubiana, 2, rue du Château, Neuilly-sur-Seine, France.

Cahiers Ferdinand de Saussure

publiés par la

Société genevoise de linguistique

No. 5. Genève, Georg, 1945. Un volume de 56 pages, 4.50.
R. Godel, *Formes et emplois du redoublement en turc et en arménien moderne.*

A. W. de Groot, *L'intonation de la phrase néerlandaise et allemande considérée du point de vue de la linguistique structurale.*

Jules Laziczius, *La définition du mot.*

Thomas A. Sebeok, *Progressive vowel assimilation in finnish.*

No. 6. Genève, Georg, 1946-1947. Un volume de 80 pages, 6.—.

C. de Boer, *Morphologie et syntaxe.*

C. Regamey, *Considérations sur le système morphologique du tibétain littéraire.*

J. Vendryes, *L'œuvre linguistique de Charles Bally.*

No. 7. Genève, Georg, 1948. Un volume de 56 pages, 4.50.

R. Godel, *Homonymie et identité.*

A. V. Isačenko, *Morphologie, syntaxe et phraséologie.*

S. Karcevski, *Sur la parataxe et la syntaxe en russe.*

No. 8. Genève, Georg, 1949. Un volume de 84 pages, 7.—.

C.-E. Bazell, *Syntactic Relations and Linguistic Typology.*

A. Burger, *Sur le passage du système des temps et des aspects de l'indicatif, du latin au roman commun.*

E. Buysens, *Mise au point de quelques notions fondamentales de la phonologie.*

R. Godel, *Note sur lat. tandem.*

No. 9. Genève, Georg, 1950. Un volume de 104 pages, 9.50.

Henri Frei, *Saussure contre Saussure ?*

Léopold Gautier, *Ce que c'est beau ! Qu'est-ce que c'est beau !*

Robert Godel, *Verbes d'état et verbes d'événement.*

Edmond Sollberger, *Etudes de linguistique sumérienne.*

ÉCOLE D'INTERPRÈTES DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

L'Ecole d'interprètes, dirigée et administrée par un professeur de la Faculté des Lettres, se consacre à l'enseignement pratique des langues vivantes, en collaboration avec la Faculté des Lettres, le Séminaire de français moderne et l'Ecole pratique de langue française.

Destinée en premier lieu aux personnes à qui des connaissances linguistiques sont indispensables dans l'exercice de leur profession (fonctionnaires diplomatiques ou consulaires, fonctionnaires d'organisations internationales, interprètes ou traducteurs de congrès etc.), elle s'adresse également aux étudiants qui, tout en se destinant à une carrière n'exigeant en soi aucune connaissance de langues étrangères (futurs médecins, dentistes, pharmaciens, avocats, architectes, etc.) pourraient cependant avoir intérêt à savoir s'exprimer dans la langue de leurs clients étrangers. D'autres étudiants (futurs géologues, prospecteurs, médecins sur paquebots transatlantiques, ingénieurs, techniciens, bibliothécaires, éducateurs, institutrices, infirmières, etc.) pourraient, par l'étude de langues étrangères, se créer de nouvelles occasions de travail à l'étranger.

L'Ecole d'interprètes admet des élèves libres et des élèves réguliers. Les élèves réguliers préparent les examens prévus pour les diplômes de traducteur, traducteur-interprète et interprète parlementaire. Les élèves libres peuvent obtenir le certificat d'études pratiques d'une ou de plusieurs langues modernes, ainsi que des attestations d'examens semestriels.

Le programme détaillé et le règlement de l'Ecole sont à la disposition des intéressés auprès du Secrétariat de l'Université.

Demander tous renseignements supplémentaires à M. le professeur S. Stelling-Michaud, administrateur de l'Ecole, rue Saint-Victor 4 (Tranchées), téléphone 4.66.37.